



KPMG S.A.
224 rue Carmin
CS 17610
31676 Labège



Mazars
Green Park III
298, allée du Lac
31670 Labège

Figeac Aéro S.A.

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 mars 2023
Figeac Aéro S.A.
Z.I. de L'Aiguille - 46100 Figeac

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 14-30080101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (private company limited by guarantee).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre

Mazars
Société par actions simplifiée d'expertise comptable et de commissariat aux comptes
Capital de 4 196 204 euros - RCS Toulouse
780 138 715



Figeac Aéro S.A.

Z.I. de L'Aiguille - 46100 Figeac

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 mars 2023

À l'Assemblée générale de la société Figeac Aéro S.A.,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Figeac Aéro S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er avril 2022 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Observation

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « 1.2 Correction d'erreur » des notes annexes aux comptes consolidés qui décrit l'anomalie technique identifiée par le groupe sur la période et sa correction par les capitaux propres conformément au référentiel IFRS.

Figeac Aéro S.A.

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 mars 2023

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Reconnaissance du revenu en application de la norme IFRS 15

Risque identifié

Le chiffre d'affaires du Groupe est réalisé au travers de plusieurs typologies de contrats de construction et de livraison de sous-ensembles avioniques, intégrant dans certains cas des activités de développement et dont la durée couvre plusieurs exercices, ou de contrats de prestations de services.

En application de la norme IFRS 15, le Groupe effectue une analyse de chaque nouveau contrat de son portefeuille afin de déterminer la méthode de comptabilisation du chiffre d'affaires à adopter, comme indiqué dans la note 1 paragraphe H de l'annexe aux états financiers consolidés.

La reconnaissance du revenu en application de la norme IFRS 15 est un point clé de l'audit dans la mesure où l'analyse des différentes typologies de contrats qui constituent le revenu du Groupe nécessite une part importante de jugement lors de :

L'identification du contrat au sens d'IFRS 15, qui définit les droits et obligations des parties ;

- L'identification des obligations de performance distinctes, notamment sur la partie des contrats relative aux développements spécifiques ;
- La détermination du rythme de comptabilisation du chiffre d'affaires (progressivement ou à un instant donné) ;
- La détermination de la méthode de comptabilisation des coûts de réalisation du contrat et notamment du rythme d'amortissement des coûts capitalisés.

Notre réponse

Nos travaux ont notamment consisté à :

- Apprécier la conformité des méthodes comptables présentées en note 1 paragraphe H de l'annexe aux comptes consolidés avec la norme IFRS 15 ;
- Prendre connaissance des procédures et identifier les contrôles clés mis en place par le groupe concernant la gestion et le suivi des contrats, la détermination du chiffre d'affaires et des coûts du contrat ;
- Tester la correcte comptabilisation du chiffre d'affaires et des coûts de réalisation du contrat, au regard des dispositions de la norme IFRS 15 ;
- Apprécier le caractère approprié de l'information fournie dans la note 1 paragraphe H de l'annexe.

Immobilisation et amortissement des frais de développement

Risque identifié

La politique de développement du Groupe Figeac Aéro est concentrée dans le domaine des nouveaux systèmes d'usinage. Au 31 mars 2023, la valeur nette comptable des frais de développement immobilisés s'élève à 57,8 M€, hors frais de développement relatifs à l'implantation du nouvel ERP.

Les critères d'inscription à l'actif des frais de développement, ainsi que les critères liés à leur date de début et leur rythme d'amortissement sont décrits dans la note 1 paragraphe I de l'annexe aux comptes consolidés.

L'analyse du respect des différents critères d'immobilisation et d'amortissement fait appel à de nombreux jugements et estimations et notamment l'appréciation de la façon dont l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs probables sur sa durée d'exploitation.

Au regard du caractère significatif des frais de développement immobilisés, amortis et non encore amortis, au 31 mars 2023 et des éléments d'appréciation liés à l'analyse des différents critères d'immobilisation et d'amortissement, nous avons considéré que l'immobilisation et l'amortissement des frais de développement constituait un point clé de l'audit.

Notre réponse

Nos travaux ont consisté notamment :

- Examiner la conformité de la méthodologie appliquée par la société aux normes comptables en vigueur ;
- Prendre connaissance des procédures de contrôle interne mises en place pour identifier les coûts de développement respectant les critères d'immobilisation ainsi que leur date de début et leur rythme d'amortissement ;
- Tester par sondage l'existence et la valorisation des dépenses relatives aux différentes immobilisations incorporelles au cours de leur phase de développement ;
- Apprécier par sondage le respect des différents critères d'immobilisation et d'amortissement des frais de développement ;
- Apprécier par sondage les éventuels indices de perte de valeur concernant les projets en cours d'amortissement ;
- Apprécier la qualité des processus d'établissement des prévisions dans le cadre de l'analyse des avantages économiques futurs probables générés par les projets immobilisés, notamment en réalisant des analyses critiques des prévisions de chiffre d'affaires et de rentabilité des frais de développements immobilisés ;
- Apprécier par sondage les éventuels indices de perte de valeur concernant les projets en cours d'amortissement ;
- Tester par sondage les montants des dépréciations comptabilisées.

Nous avons également vérifié le caractère approprié des informations fournies dans l'annexe aux comptes consolidés.

Dépréciation d'actifs corporels et incorporels

Risque identifié

Comme indiqué dans la note 1 paragraphe L de l'annexe, les actifs font l'objet, conformément à la norme IAS 36, d'un test de dépréciation annuel à la date de clôture ou dès l'apparition d'un indice de perte de valeur, quel que soit l'actif.

Les actifs sont affectés à une ou plusieurs Unité Génératrice de Trésorerie (U.G.T.).

Le test de dépréciation a pour but de comparer la valeur comptable de l'actif ou du Groupe d'U.G.T. à sa valeur recouvrable, qui correspond à la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité, déterminée sur la base de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs.

L'impairment test global (sur la base des U.G.T.), a conduit à constater une dépréciation complémentaire de 1,0 M€ sur l'UGT FGA North America au 31 mars 2023, soit un stock de dépréciation de 8,3 M€ sur l'UGT FGA North America et une reprise de 7,2 M€ sur l'UGT Figeac Aero, soit un stock de dépréciation de 0,5 M€ correspondant à la dépréciation affectée au goodwill. L'évaluation de la valeur recouvrable des écarts d'acquisition et des actifs immobilisés fait appel à de nombreux jugements et estimations de la part de la Direction générale et notamment l'appréciation raisonnable des flux de trésorerie opérationnels retenus dans les budgets et plans d'affaires à moyen terme, les taux d'actualisation et de croissance à l'infini retenus dans le calcul des valeurs recouvrables.

Au regard du caractère significatif des actifs et des éléments d'appréciation inhérents à la détermination de la valeur recouvrable des U.G.T. rattachées au Groupe, nous avons considéré que l'évaluation de ces actifs constituait un point clé de l'audit.

Notre réponse

Nos travaux ont consisté notamment à :

- Apprécier le caractère raisonnable des prévisions de flux de trésorerie des activités des U.G.T. concernées établies par leurs Directions opérationnelles et financières avec les données et hypothèses issues des plans d'affaires et dans le contexte économique et financier dans lequel opère le Groupe ;
- Apprécier la fiabilité du processus d'établissement de ces estimations en réalisant des analyses critiques des écarts constatés entre les prévisions d'exploitation et d'investissements des années antérieures et les réalisations subséquentes ;
- Apprécier la pertinence des taux d'actualisation et des taux de croissance retenus ;
- Examiner les analyses de sensibilité effectuées par la Direction des valeurs recouvrables des U.G.T., à une variation des principales hypothèses retenues ;

Vérifier l'exhaustivité des éléments composant la valeur comptable des U.G.T. et apprécier la cohérence de la détermination de cette valeur avec la manière dont les prévisions de flux de trésorerie ont été établies pour déterminer la valeur d'utilité ;

L'ensemble de ces analyses a été mené avec l'aide des experts en évaluation d'entreprise.

Nous avons également vérifié le caractère approprié des informations fournies dans l'annexe aux comptes consolidés.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L. 225-102-1 du Code de commerce figure dans les informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L.823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du Code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du Conseil d'Administration. S'agissant de comptes consolidés, nos diligences comprennent la vérification de la conformité du balisage de ces comptes au format défini par le règlement précité.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

En raison des limites techniques inhérentes au macro-balisage des comptes consolidés selon le format d'information électronique unique européen, il est possible que le contenu de certaines balises des notes annexes ne soit pas restitué de manière identique aux comptes consolidés joints au présent rapport.

Par ailleurs, il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes consolidés qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Figeac Aéro S.A. par l'Assemblée générale du 1er avril 2013 pour le cabinet KPMG S.A. et du 1er avril 2017 pour le cabinet Mazars.

Au 31 mars 2023, le cabinet KPMG S.A. était dans la 10^{ième} année de sa mission sans interruption et le cabinet Mazars dans la 6^{ième} année, dont respectivement 7^{ième} et 6^{ième} années depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

Responsabilités de la Direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la Direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au Comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la Direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au Comité d'audit

Nous remettons au Comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au Comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le Comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Labège, le 4 août 2023

KPMG S.A.

Pierre Subreville
Associé

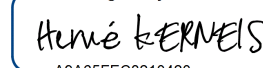
DocuSigned by:

248033A63FCD416...

Labège, le 4 août 2023

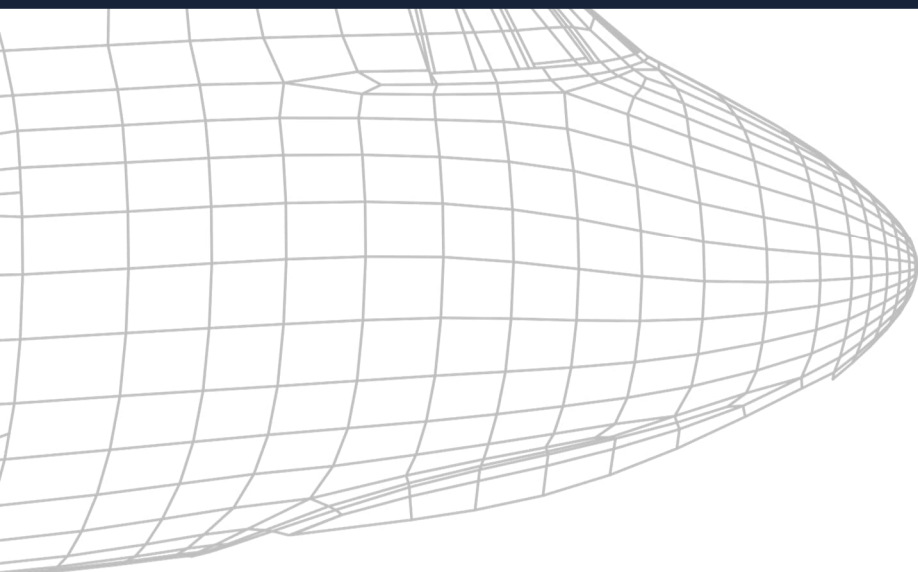
MAZARS

Herve Kerneis
Associé

DocuSigned by:

A9A65FEC8210420...

3

Comptes consolidés de l'exercice clos le 31 mars 2023



1.1 ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE

ACTIF (en K€)	Notes	31.03.2022	31.03.2023
Écarts d'acquisition	5		
Immobilisations incorporelles ¹	5	101 810	100 997
Immobilisations corporelles	6	118 481	123 760
Droits d'utilisation	7	51 618	41 124
Actifs financiers non courants	8	4 305	4 688
Participations mises en équivalence	9	1 316	(732)
Instruments dérivés actifs non courants	15	763	
Impôts différés actif	27	11 195	1 559
Actifs non courants		289 488	271 396
Stocks et en-cours de production	11	182 223	196 167
Coûts sur contrats	10	25 289	24 400
Créances clients et autres débiteurs	12	61 083	59 896
Actifs d'impôts exigibles	27	7 688	7 912
Autres actifs courants	12	21 711	26 683
Trésorerie et équivalents de trésorerie	13	49 303	115 500
Actifs courants		347 297	430 558
TOTAL ACTIF		636 785	701 954
PASSIF (en K€)	Notes	31/03/2022	31/03/2023
Capital	16	3 821	4 967
Réserves ²⁰	16	76 550	83 059
Résultat de l'exercice ²⁰		(43 089)	(18 068)
Capital émis et réserves attribuables aux propriétaires de la société mère		37 282	69 958
Participations ne donnant pas le contrôle		21	(5)
Capitaux propres de l'ensemble consolidé		37 303	69 953
Provisions	17, 18	7 291	10 387
Passifs financiers non courants portant intérêts	19	217 930	355 516
Instruments dérivés financiers non courants	15	40	10 554
Instruments dérivés passifs non courants	15	5 315	4 694
Impôts différés passifs	27	10 904	921
Autres passifs non courants	19	6 596	4 192
Passifs non courants		248 076	386 265
Passifs financiers courants portant intérêts	19	176 730	54 406
Fournisseurs et autres créditeurs	21	87 943	83 242
Passifs sur contrats	20	13 497	14 297
Passifs d'impôt exigibles	27	12 127	18 232
Autres passifs courants	21	61 108	75 559
Passifs courants		351 405	245 735
TOTAL PASSIF		636 785	701 954

¹ Ajustements N-1 détaillés dans la note 1.2 des annexes aux comptes consolidés du Groupe

1.2 COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

(en K€)	Notes	31.03.2022	31.03.2023
Chiffre d'affaires	23	281 948	341 552
Autres produits	25	1 785	2 260
Production stockée		14 891	12 423
Consommations de l'exercice et charges externes	25	(191 726)	(224 937)
Frais de personnel	25	(73 161)	(88 574)
Impôts et taxes		(3 480)	(3 663)
Dotations nettes aux amortissements et provisions ²	25	(51 641)	(41 703)
Résultat opérationnel courant		(21 384)	(2 641)
Autres produits et charges opérationnels non courants	25	(12 230)	4 622
Quote-part dans le résultat net des co-entreprises	9	(1 250)	(2 625)
Résultat opérationnel		(34 864)	(644)
Coût de l'endettement financier net	26	(6 195)	(13 199)
Gains et pertes de change		2 818	(8 902)
Gains et pertes latents sur instruments financiers dérivés		(3 774)	6 935
Autres produits et charges financières		(60)	(997)
Résultat financier		(7 211)	(16 163)
Résultat avant impôts		(42 075)	(16 807)
Produit (charge) d'impôt	27	(1 053)	(1 288)
Résultat de l'exercice		(43 128)	(18 094)
Attribuable :			
aux propriétaires de la société mère		(43 089)	(18 068)
aux participations ne donnant pas le contrôle		(39)	(26)
Résultat net par action attribuable aux propriétaires de la société mère (en euros)	28	(1,32)	(0,46)
Résultat par action de base : bénéfice / (perte)		(1,32)	(0,46)
Résultat par action dilué : bénéfice / (perte)		(1,32)	(0,46)

² Ajustements N-1 détaillés dans la note 1.2 des annexes aux comptes consolidés du Groupe

1.3 ÉTAT DU RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE

(en K€)	Notes	31.03.2022	31.03.2023
Résultat net de l'exercice		(43 128)	(18 094)
Éléments recyclables en résultat		(1 670)	(2 983)
Écarts de conversion		(587)	(633)
Réévaluation des instruments de couverture		(1 474)	(3 133)
Impôt sur autres éléments recyclables du résultat global		391	783
Quote-part recyclable des autres éléments du résultat global des sociétés mises en équivalence (nette d'impôt)	9		
Éléments non recyclables en résultat		228	29
Réévaluation du passif (de l'actif) net des régimes à prestations définies	18	310	38
Impôt sur autres éléments non recyclables du résultat global		(82)	(10)
Quote-part non recyclable des autres éléments du résultat global des sociétés mises en équivalence (nette d'impôt)			
Total des autres éléments du résultat global		(1 442)	(2 954)
Total du résultat global de l'exercice		(44 531)	(21 049)
Attribuable :			
aux propriétaires de la société mère		(44 531)	(21 022)
aux participations ne donnant pas le contrôle		(39)	(26)

1.4 TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES

(en K€)	Capital	Primes d'émission	Actions propres	Écart de conversion	Réserves Instrument de couverture et régimes à	Autres réserves	Résultat net	Autres	Capital émis et réserves attrib. aux propriétaires de la société	Participations ne donnant pas le contrôle	Total
01.04.2021	3 821	118 455	(5 290)	(1 801)	438	27 324	(57 145)	(850)	84 952	62	85 014
Résultat de l'exercice ³							(43 089)		(43 089)	(39)	(43 128)
Autres éléments du résultat global				(587)	(856)				(1 442)		(1 442)
Acquisitions / Cessions d'actions propres			(77)						(77)		(77)
Dividendes									-		-
Mouvements nets sur actions propres									-		-
Affectation résultat						(57 145)	57 145		-		-
Variation de périmètre						(113)			(113)		(113)
Correction des exercices antérieurs ⁴						(2 952)		1	(2 951)	(2)	(2 953)
31.03.2022	3 821	118 455	(5 367)	(2 388)	(418)	(32 886)	(43 089)	(849)	37 282	21	37 303
Changement de méthode IFRIC IAS 19											
01.04.2022	3 821	118 455	(5 367)	(2 388)	(418)	(32 886)	(43 089)	(849)	37 282	21	37 303
Résultat de l'exercice							(18 068)		(18 068)	(26)	(18 094)
Autres éléments du résultat global				(633)	29	(2 350)			(2 954)		(2 954)
Acquisitions / Cessions d'actions propres			(133)						(133)		(133)
Dividendes									-		-
Mouvements nets sur actions propres									-		-
Affectation résultat						(43 089)	43 089		-		-
Variation de périmètre									-		-
Augmentation du capital	1 146	52 354							53 500		53 500
Autres				(1)		332			331		331
31.03.2023	4 967	170 809	(5 499)	(3 022)	(389)	(77 990)	(18 068)	(849)	69 958	(5)	69 953

³ Ajustements N-1 détaillés dans la note 1.2 des annexes aux comptes consolidés du Groupe

⁴ Amortissement saisi à tort en amortissement de frais d'établissement puis retraité en capitaux propres

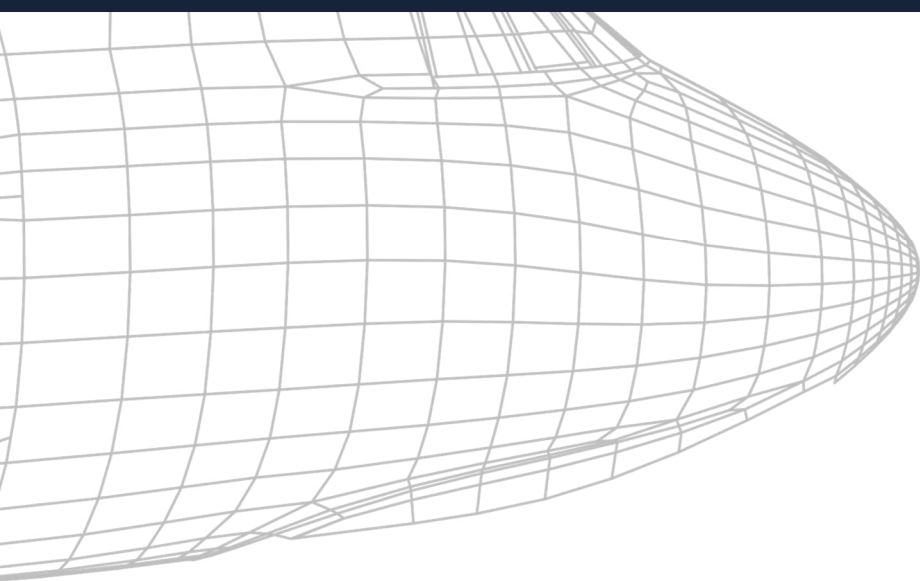
1.5 TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES

(en K€)	Notes	31.03.2022	31.03.2023
Résultat net de l'exercice ⁵		(43 128)	(18 094)
Amortissements et provisions ²²		53 480	45 742
(Plus)/moins-values sur cessions d'actifs		736	(15 893)
Autres éléments sans impact de trésorerie		2 006	(3 081)
Éliminations des profits / pertes de réévaluation (juste valeur)		(1 238)	5 086
Capacité d'autofinancement après coût endettement financier et impôt		11 895	13 760
Charges d'impôts		1 563	899
Coût de l'endettement financier		4 803	8 112
Capacité d'autofinancement avant coût endettement financier et impôt		18 261	22 772
Variation du besoin en fonds de roulement			
Variation des stocks		(2 368)	(12 335)
Variation des clients et autres débiteurs		(28 990)	867
Variation des fournisseurs et autres créditeurs		47 551	19 792
Flux net de trésorerie généré par l'activité		34 453	31 096
Acquisitions d'immobilisations		(35 452)	(49 700)
Cessions, réductions d'immobilisations		6 109	24 753
Variation des créances et dettes sur immobilisations		772	(759)
Incidences des variations de périmètre sur la trésorerie		(481)	-
Flux net de trésorerie liés aux opérations d'investissements		(29 052)	(25 706)
Émissions d'emprunts		7 903	101 186
Remboursements d'emprunts		(23 141)	(63 982)
Frais liés à la restructuration de la dette		-	(5 739)
Remboursements des dettes locatives		(17 539)	(15 989)
Acquisitions ou cessions d'actions d'autocontrôle		(78)	(131)
Avances reçues sur commande Aerotrade		3 693	(4 521)
Augmentation du capital		-	53 501
Intérêts financiers versés		(4 803)	(8 112)
Flux net de trésorerie liés aux opérations de financements		(33 965)	56 212
Variation de trésorerie		(28 564)	61 603
Trésorerie - d'ouverture		61 540	33 025
Variation de conversion		49	(230)
Divers			
Trésorerie de clôture	13	33 025	94 399

⁵ Ajustements N-1 détaillés dans la note 1.2 des annexes aux comptes consolidés du Groupe

4

Notes annexes aux comptes consolidés du Groupe



La société FIGEAC AÉRO (Zone Industrielle de l'Aiguille – 46100 Figeac) est une société anonyme immatriculée en France, et est cotée en continu sur le compartiment C du marché Euronext Paris.

Les comptes consolidés reflètent la situation comptable de la société FIGEAC et de ses filiales contrôlées, directement ou indirectement, exclusivement ou conjointement, ou sur lesquelles est exercée une influence notable (le « Groupe »). Les principaux domaines d'activité du Groupe sont la réalisation de pièces d'aérostructures et d'aéromoteurs pour l'aéronautique, et des activités de diversification.

Les états financiers sont établis en milliers d'euros et toutes les valeurs sont arrondies au millier près sauf mention expresse.

Les états financiers consolidés au 31 mars 2023 ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 27 juillet 2023 et sont soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale du 29 septembre 2023.

PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes consolidés de FIGEAC AÉRO et ses filiales sont établis selon les normes comptables internationales IFRS (International Financial Reporting Standards), telles que publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB) et telles qu'adoptées par l'Union Européenne à la date d'arrêté des comptes consolidés par le Conseil d'Administration. Elles comprennent les normes approuvées par l'IASB c'est-à-dire, les IFRS, les International Accounting Standards (« IASB ») et les interprétations émises par l'International Financial Reporting Interpretations Committee (« IFRIC ») ou l'organisme qui l'a précédé le Standing Interpretations Committee (« SIC »).

1. Évolutions des principes et méthodes comptables

Nouvelles normes, interprétations et amendements des normes IFRS appliqués de manière obligatoire à compter du 1^{er} avril 2022 :

- Amendements d'IAS 16 « Immobilisations corporelles » - Produits générés de la vente d'actifs avant la fin de la période d'utilisation prévue ;
- Amendements d'IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels » - Coûts à prendre en compte pour déterminer si un contrat est déficitaire ;
- Améliorations des IFRS publiées en mai 2020 (cycle 2018-2020) ;
- Amendements d'IFRS 3 « Regroupements d'entreprises » - Référence au cadre conceptuel

Aucun de ces amendements n'a eu d'impact significatif sur les états financiers du Groupe.

Nouvelles normes, interprétations et amendements des normes IFRS publiés appliqués de manière anticipée par le Groupe à compter du 1^{er} avril :

Néant.

Nouvelles normes, interprétations et amendements des normes IFRS publiés mais non encore applicables ou non appliqués de manière anticipée par le Groupe :

- Amendements IAS 1 – Présentation des états Financiers – Informations à fournir sur les méthodes comptables ;
- Amendements IAS 8 – Définition des estimations comptable ;
- Amendements à IAS 12 : Impôts différés relatifs aux actifs et aux passifs découlant d'une transaction unique ;
- Modifications d'IAS 7 et d'IFRS 7 – Accords de financement de fournisseurs (publié par l'IASB le 25 mai 2023) ;
- Modifications d'IAS 12 – Réforme fiscale internationale – Modèle de règles du Pilier 2 (publié par l'IASB le 23 mai 2023).

Ces nouvelles normes et amendements, adoptés par l'Union Européenne en 2022, ne sont pas entrés en application et n'ont pas été appliqués par anticipation par le groupe :

- Amendements à l'IAS 1 Présentation des états financiers : Classification des passifs comme courants ou non courants ;
- Amendements à l'IFRS 16 – Contrats de location : Exigences relatives aux transactions de ventes et de cession de bail ;
- Modifications d'IAS 7 et d'IFRS 7 – Accords de financement de fournisseurs (publié par l'IASB le 25 mai 2023) ;
- Modifications d'IAS 12 – Réforme fiscale internationale – Modèle de règles du Pilier 2 (publié par l'IASB le 23 mai 2023).

Ces nouvelles normes et amendements n'ont pas encore été adoptés par l'Union Européenne et ne peuvent donc pas être appliqués par anticipation, quand bien même la norme l'autoriserait.

Principes comptables

A) Convention du coût historique

Les comptes consolidés du Groupe sont établis selon le principe du coût historique à l'exception de certaines catégories d'actifs et passifs conformément aux règles édictées par les IFRS. Les catégories concernées sont mentionnées dans les chapitres suivants.

B) Règles de consolidation

Les sociétés dans lesquelles FIGEAC AÉRO exerce, directement ou indirectement, un contrôle exclusif et durable de droit ou de fait sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

La notion de contrôle définie par la norme IFRS 10 repose sur les trois critères suivants :

- Le pouvoir sur l'entité, c'est-à-dire la capacité de diriger les activités qui ont le plus d'impacts sur sa rentabilité ;
- L'exposition aux rendements variables de l'entité, qui peuvent être positifs, sous forme de dividende ou de tout autre avantage économique ou négatif ; et
- Le lien entre le pouvoir et ces rendements, soit la faculté d'exercer le pouvoir sur l'entité de manière à influencer sur les rendements obtenus.

La méthode de l'intégration globale consiste à intégrer l'ensemble des actifs, passifs, produits et charges. La quote-part des capitaux propres et du résultat net attribuable aux actionnaires minoritaires est présentée quant à elle distinctement en intérêts minoritaires (participations ne donnant pas le contrôle) au bilan et au compte de résultat consolidé.

Les sociétés contrôlées conjointement par FIGEAC AÉRO et d'autres groupes, ou partenariats, sont celles dont la direction des activités essentielles (approbation du budget, nomination des dirigeants...) nécessite le consentement unanime des partenaires. Il existe deux types de partenariat :

- Les opérations conjointes : entités dans lesquelles les partenaires ont, de par la forme juridique de l'entité, les termes des accords contractuels ou les autres faits et circonstances, des droits sur les actifs et des obligations concernant les passifs du partenariat. Chaque partenaire comptabilise les actifs, passifs, les charges et les produits relatifs à ses intérêts dans l'opération conjointe sauf s'il est prévu une répartition différente ;
- Les co-entreprises : entités dans lesquelles les partenaires ont uniquement des droits sur l'actif net. Chaque partenaire comptabilise sa quote-part dans l'actif net selon la méthode de la mise en équivalence.

Les sociétés dans lesquelles FIGEAC AÉRO exerce une influence notable, ou entreprises associées, sont mises en équivalence.

L'influence notable est présumée lorsque la participation du Groupe est supérieure ou égale à 20%.

La méthode de la mise en équivalence consiste à comptabiliser au bilan un montant reflétant la part du Groupe dans l'actif net de l'entreprise associée, majorée le cas échéant du goodwill généré par l'acquisition d'origine.

L'entrée d'une entreprise dans le périmètre de consolidation est effective à la date de prise de contrôle, exclusive ou conjointe, ou d'influence notable.

La sortie d'une entreprise du périmètre de consolidation est effective à la date de fin de contrôle, exclusif ou conjoint, ou d'influence notable.

La norme IFRS 10 prévoit que toute modification du taux de détention d'une entité consolidée par intégration globale, sans perte ou gain de contrôle, soit constatée en capitaux propres attribuables aux propriétaires de la maison mère du Groupe. Il en sera ainsi des acquisitions complémentaires de titres quand bien même la prise de contrôle exclusive serait intervenue lors d'une précédente acquisition de titres ou des cessions de titres sans perte de contrôle exclusif.

La cession des titres entraînant une perte de contrôle exclusive sera quant à elle constatée en résultat et le résultat de cession sera calculé sur la totalité de la participation à la date de l'opération. En outre, certains « autres éléments du résultat global » attribués aux actionnaires majoritaires seront transférés en résultat. Toute participation résiduelle conservée sera réévaluée à sa juste valeur par le compte de résultat au moment de la perte de contrôle exclusif.

C) Élimination des opérations internes au Groupe

Toutes les transactions significatives entre les sociétés intégrées globalement sont éliminées, ainsi que tous les résultats internes (dividendes, résultats de cession) qui s'y rattachent.

D) Regroupements d'entreprises

Les regroupements d'entreprises intervenus à compter du 1er janvier 2010 sont comptabilisés conformément aux dispositions d'IFRS 3 révisée.

Le Groupe applique la méthode de l'acquisition pour comptabiliser les regroupements d'entreprises. Le prix d'acquisition correspond à la somme des justes valeurs, à la date d'acquisition :

- Des actifs transférés par le Groupe ;
- Des passifs contractés par le Groupe à l'égard des détenteurs antérieurs de l'entreprise acquise ;
- Des parts des capitaux propres émises par le Groupe en échange du contrôle de l'entreprise acquise ; et
- Des compléments de prix éventuels.

Les coûts directs liés à l'acquisition (frais de transaction) sont comptabilisés séparément du regroupement d'entreprises, ce qui signifie qu'ils sont constatés en charges de la période au cours de laquelle ils sont encourus.

Dans le cas d'une prise de contrôle par acquisitions successives, la quote-part d'intérêts antérieurement détenus par le Groupe est réévaluée à sa juste valeur à la date de prise de contrôle et tout profit ou perte en résultant est comptabilisé au compte de résultat.

Évaluation du goodwill

A la date d'acquisition, le goodwill est déterminé comme la différence entre :

- D'une part, le prix d'acquisition, augmenté du montant des participations ne donnant pas le contrôle de la société acquise ; et
- D'autre part, le montant net des actifs et passifs acquis à leur juste valeur à la date d'acquisition.

Les goodwill peuvent être corrigés dans les douze mois suivant la date de l'acquisition pour tenir compte de l'estimation définitive de la juste valeur des actifs et passifs acquis. Au-delà de ce délai, les ajustements sont enregistrés en résultat.

Les goodwill ne sont pas amortis mais font l'objet d'un test de perte de valeur au moins une fois par an et à chaque fois qu'il existe des événements ou circonstances indiquant une perte de valeur selon les modalités décrites en Note 5. En cas de perte de valeur, la dépréciation est comptabilisée en résultat et n'est pas réversible.

E) Conversion des états financiers des filiales libellés en devises

Les états financiers des sociétés dont la monnaie fonctionnelle est différente de celle du Groupe sont convertis en euros selon la méthode suivante :

- Les postes du bilan autres que les capitaux propres sont convertis aux cours de change à la date de clôture de la période ;
- Les postes du compte de résultat et du tableau de flux de trésorerie sont convertis au cours moyen de change de la période ;
- Les différences de change sont comptabilisées en écarts de conversion dans l'état de résultat global, au sein des autres éléments du résultat global.

F) Conversion des transactions libellées en devises

Les transactions libellées en devises sont converties dans la monnaie fonctionnelle de chaque société au taux de change en vigueur à la date de la transaction.

Les dettes et créances libellées en devises sont converties au taux en vigueur au 31 mars. Les différences de change latentes dégagées à cette occasion sont comptabilisées dans le compte de résultat.

Conformément à l'IAS 21 et IFRIC 16, les différences de change relatives à des financements permanents faisant partie de l'investissement net dans une filiale consolidée sont constatées dans les autres éléments du résultat global, en réserve de conversion. Lors de la cession ultérieure de ces investissements, les résultats de change cumulés constatés dans les Capitaux Propres seront enregistrés en résultat.

G) Dates de clôture

Toutes les sociétés clôturent leur exercice au 31 mars 2023, sauf les sociétés MTI, SCI REMSI, EGIMA, TES et SCI Mexique, clôturant leurs comptes au 31 décembre 2022. Pour ces sociétés, les comptes individuels ont été retraités pour tenir compte des opérations significatives ou ayant une incidence sur l'établissement des comptes consolidés survenues entre le 1er janvier 2023 et le 31 mars 2023.

H) Principes de reconnaissance du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires du Groupe provient essentiellement de trois activités :

- Pré-production ;
- Développement hors production en série ;
- Production en série de pièces et de sous-ensembles.

Pour chacun de ces revenus, les règles de reconnaissance du chiffre d'affaires en application de la norme IFRS 15 sont présentées ci-dessous.

Activité de pré-production

L'analyse menée par le Groupe conduit à considérer que les activités de pré-production mises en œuvre en préalable à une production en série, ne représentent pas une obligation de performance distincte au titre du contrat, le contrôle de ces activités n'étant pas transféré aux clients finaux. En conséquence :

- Les avances perçues au titre de ces activités de pré-production ou « non recurring costs » sont comptabilisées au bilan au poste « Passifs sur contrats » ;
- Les coûts de développements, précédemment présentés au poste « Stocks et en-cours » sont présentés sur la ligne « Coûts du contrat » car considérés au sens d'IFRS 15 comme des coûts de réalisation du contrat de production.

Ces actifs et passifs sur contrat sont amortis :

- Soit sur la durée du contrat ;
- Soit sur le nombre d'avions fixé au contrat ;
- Soit sur les cadences prévisionnelles sur les contrats en program life.

Activité de développement hors production en série

Le chiffre d'affaires des activités de développement non lié à une production en série est reconnu à la date de transfert du contrôle au client final.

Activité de production en série de pièces et de sous-ensembles

Cette activité constitue une obligation de performance distincte. Le chiffre d'affaires est comptabilisé à la date de transfert du contrôle correspondant de manière générale à la livraison des pièces et des sous-ensembles aux clients finaux.

I) Immobilisations incorporelles

Immobilisations incorporelles acquises séparément

Les immobilisations incorporelles acquises séparément sont évaluées, soit à leur coût d'acquisition, soit à la juste valeur à la date d'acquisition dans le cadre d'un regroupement d'entreprises.

Postérieurement à la date d'acquisition, elles sont évaluées à leur coût d'entrée diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur.

Les immobilisations incorporelles à durée de vie définie sont amorties sur la durée d'utilité économique. La durée de vie des logiciels, des concessions, des brevets et des licences est estimée entre un et trois ans.

Le Groupe a mis en service en avril 2023 son nouveau système d'information (ERP), du fait de sa nature, la durée de vie de cette immobilisation est de 15 ans.

Les immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie ne sont pas amorties. Au sein du Groupe, il n'existe pas d'immobilisations incorporelles pour lesquelles la durée d'utilité est considérée indéfinie.

Immobilisations incorporelles générées en interne

Le Groupe finance des projets de développement essentiellement pour améliorer ses processus de fabrications, pour accroître ses savoirs faire techniques, en distinguant clairement les phases de recherche et de développement. Les frais résultants de ce développement peuvent être immobilisés si tous les critères suivants ont été démontrés :

- La faisabilité technique de l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente ;
- L'intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de la mettre en service ou de la vendre ;
- La capacité à mettre en service ou à vendre l'immobilisation incorporelle ;
- La façon dont l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs probables ;
- La disponibilité de ressources appropriées pour achever le développement et mettre en service ou vendre l'immobilisation incorporelle ; et

- La capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

Le montant initial comptabilisé au titre d'une immobilisation incorporelle générée en interne est égal à la somme des dépenses engagées à partir de la date à laquelle cette immobilisation incorporelle a satisfait pour la première fois aux critères énumérés ci-dessus.

Dans les domaines d'activités du Groupe, l'ensemble des critères d'immobilisation des frais de développement est rempli lorsque les critères d'activation sont remplis.

Lorsqu'aucune immobilisation incorporelle générée en interne ne peut être comptabilisée, les dépenses de développement sont comptabilisées en résultat de la période au cours de laquelle elles sont engagées.

Après leur comptabilisation, les immobilisations incorporelles générées en interne sont comptabilisées au coût diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur.

Les amortissements des frais de développement reflètent le rythme de consommation des avantages économiques attendus de l'actif. La méthode utilisée est l'amortissement linéaire. Les durées d'utilité sont fonction des actifs concernés. Elles sont de 5 ans.

Les immobilisations incorporelles font l'objet de tests de dépréciation selon les modalités énoncées en note 5.

J) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition historique ou de production, diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur.

Lorsque des éléments significatifs d'immobilisations corporelles peuvent être déterminés et que ces composants ont des durées d'utilité et des modes d'amortissement différents, ils sont comptabilisés en tant qu'immobilisations corporelles distinctes (par composant).

Le Groupe comptabilise dans la valeur comptable d'une immobilisation corporelle, le coût de remplacement d'un composant de cette immobilisation corporelle, au moment où le coût est encouru s'il est probable que les avantages économiques futurs associés à cet actif iront au Groupe et que son coût peut être évalué de façon fiable. Tous les coûts d'entretien courant et de maintenance sont comptabilisés en charges au moment où ils sont encourus.

Les durées d'amortissement retenues sont les suivantes :

- Pour les constructions et agencements : de 5 à 30 ans selon la nature de la construction et de l'agencement
- Pour les matériels industriels : de 3 à 10 ans selon la nature et l'usage de ces matériels
- Pour les mobiliers et matériels informatiques : de 3 à 6 ans selon l'usage de ces équipements
- Pour le matériel de transport : de 2 à 5 ans selon l'usage de ces véhicules.

Les frais financiers directement attribuables à l'acquisition ou la production d'une immobilisation corporelle sont incorporés dans le coût de cette immobilisation dès lors qu'elle ne sera prête à l'usage auquel elle est destinée, ou à la vente, qu'après une période de temps substantielle (généralement plus de douze mois). Aucun actif figurant au bilan du Groupe n'incorpore de frais financiers.

Les immobilisations corporelles font l'objet de tests de dépréciation selon les modalités énoncées en note 5.

K) Locations

Les contrats de location, tels que définis par la norme IFRS 16, sont comptabilisés dans l'état de la situation financière consolidée, ce qui se traduit par la constatation :

- D'un actif correspondant au droit d'utilisation de l'actif loué pendant la durée du contrat ; et
- D'une dette au titre de l'obligation de paiement.

Les contrats de location du Groupe concernent principalement tous les contrats de location immobilière ainsi que les principaux contrats de location de flottes d'actifs (véhicules, matériels de manutention...).

Les exemptions de comptabilisation prévues par la norme pour les contrats de courte durée (durée inférieure ou égale à douze mois), et les contrats portant sur des actifs de faible valeur (valeur unitaire à neuf inférieure à 5 000 dollars US), ont été appliqués.

Évaluation du droit d'utilisation des actifs

A la date de prise d'effet du contrat de location, le droit d'utilisation est évalué à son coût, incluant :

- Le montant initial de la dette de location auquel sont ajoutés, s'il y a lieu, les paiements d'avance faits au loueur, nets des avantages reçus du bailleur ; et
- Le cas échéant, les coûts directs initiaux encourus par le preneur pour la conclusion du contrat et l'estimation des coûts de remise en état ou de démantèlement.

Le droit d'utilisation est amorti linéairement sur la durée du contrat de location. Une perte de valeur du droit d'utilisation peut être constatée le cas échéant.

Évaluation de la dette de location

A la date de prise d'effet du contrat de location, la dette de location est comptabilisée pour un montant égal à la valeur actualisée des loyers sur la durée du contrat. L'évaluation de la dette, au titre des loyers, inclut :

- Les loyers fixes ;
- Les loyers variables basés sur un taux ou un index en utilisant le taux ou l'index à la date de prise d'effet du contrat ;
- Les paiements à effectuer par le preneur au titre d'une garantie de valeur résiduelle ;
- Le prix d'exercice d'une option d'achat ou de renouvellement si l'exercice de cette option est raisonnablement certain ; et
- Les pénalités à verser en cas de résiliation ou de non-renouvellement du contrat.

La dette de location est évaluée au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Un impôt différé actif est comptabilisé sur la base du montant de la dette de location, et un impôt différé passif est comptabilisé sur la base de la valeur comptable du droit d'utilisation.

L) Dépréciations des actifs immobilisés

Des tests de dépréciation annuels sont réalisés sur les écarts d'acquisition et sur les immobilisations incorporelles en cours de constitution, et dès qu'un indice de perte de valeur apparaît, quel que soit l'actif.

Ce test porte sur un actif déterminé ou sur une Unité Génératrice de Trésorerie (UGT). Une UGT est le plus petit groupe identifiable d'actifs qui génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs.

Le test de dépréciation a pour but de comparer la valeur comptable de l'actif ou du groupe d'UGT à sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable correspond à la plus élevée des deux valeurs suivantes :

- La juste valeur diminuée des coûts de la vente ; et
- La valeur d'utilité, valeur actualisée des flux de trésorerie futurs susceptibles de découler de l'actif ou d'une UGT. Les flux de trésorerie futurs sont déterminés à partir de prévisionnels à quatre ou cinq ans de l'UGT ou des groupes d'UGT concernés, validés par la Direction du Groupe, ces flux sont actualisés au taux d'actualisation de référence. La valeur d'utilité des actifs est l'addition de la valeur actualisée de ces flux et de la valeur terminale actualisée calculée sur la base d'un flux normatif représentatif de l'activité à long terme. Les taux de croissance retenus pour les périodes ultérieures sont stables. Les taux d'actualisation sont déterminés en retenant un taux sans risque de la zone géographique concernée, augmenté d'une prime de risque spécifique aux actifs concernés.

En cas de perte de valeur, toute dépréciation comptabilisée au titre d'un écart d'acquisition est définitive. Pour tout autre actif, une perte de valeur comptabilisée est reprise s'il y a eu un changement dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable. La valeur comptable d'un actif, augmentée en raison de la reprise d'une perte de valeur, ne doit pas être supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée, nette des amortissements, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

En cas de perte de valeur d'un actif ou d'une UGT, une dépréciation est systématiquement constatée.

M) Titres de participation, prêts et créances

Les titres de participation dans des sociétés non consolidées sont classés dans la catégorie « juste valeur par résultat » du fait que :

- Ces actifs, du fait de leur nature, ne génèrent pas des flux de trésorerie constitués uniquement du paiement d'intérêts et du remboursement du principal à des dates définies ; et
- FIGEAC AÉRO n'a pas retenu l'option d'un classement de ces actifs dans la catégorie « juste valeur en contrepartie des autres éléments du résultat global ».

Les prêts aux sociétés non consolidées sont classés dans la catégorie « coût amorti ». Ils sont dépréciés selon le modèle général de dépréciation d'IFRS 9 qui consiste, dans un premier temps, à prendre en compte dans leur évaluation la perte attendue dans les 12 prochains mois, puis, en cas de dégradation significative du risque de crédit, à déterminer la dépréciation sur la base de la perte attendue jusqu'à la date de maturité.

Les clients et comptes rattachés et les actifs sur contrats sont dépréciés selon le modèle simplifié de dépréciation d'IFRS 9, compte tenu notamment de leurs échéances, généralement à court

terme. Ce modèle consiste à calculer une dépréciation qui soit égale, à tout moment, à la perte attendue sur la durée de vie de l'actif.

N) Stocks et en-cours de production

Matières premières et autres approvisionnements

La valeur brute des matières premières et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires (coefficient d'approvisionnement). Des dépréciations sont constituées sur les matières premières selon le barème suivant :

- Sans mouvement depuis plus de 18 mois et moins de 24 mois
50%
- Sans mouvement depuis plus de 24 mois
75%

En cours de production (hors contrats de constructions)

Les en cours de production sont évalués suivant la méthode du coût de revient complet à l'exception des frais non liés à la production et de la sous activité éventuelle. Une dépréciation de l'encours est constatée dans les cas où le prix de revient attendu du produit fini auquel il est incorporé est supérieur à son prix de vente escompté diminué des frais de distribution.

Produits finis

Les produits finis sont évalués suivant la méthode du coût de revient complet à l'exception des frais non liés à la production et de la sous activité éventuelle.

Des dépréciations sont constituées pour les produits finis codifiés obsolètes avec des perspectives de vente très faibles répartis en deux catégories selon le barème suivant :

- Article codifié obsolète/peut être (pouvant être revendus) : 25%
- Article codifié obsolètes/jamais (dont la probabilité de revente est faible) : 90%

Les stocks sont évalués à la valeur la plus faible entre le coût et la valeur nette de réalisation (prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité diminué des coûts estimés nécessaires pour l'achèvement et pour réaliser la vente).

O) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie est constituée des disponibilités bancaires en compte à la date de clôture. Les découverts bancaires remboursables à vue constituent une composante de la trésorerie et des équivalents de trésorerie pour les besoins du tableau des flux de trésorerie.

Ces actifs sont, en fonction de leur nature, évalués à la valeur de marché (juste valeur) ou au coût amorti. Ceux évalués au coût amorti sont dépréciés selon le modèle général de dépréciation d'IFRS 9.

Les équivalents de trésorerie sont des placements à court terme très liquides constitués de valeurs mobilières de placement facilement convertibles en un montant de trésorerie connu et soumis à

un risque négligeable de changement de valeur. Ils sont comptabilisés à la valeur liquidative à la date de clôture, le boni de placement étant constaté au compte de résultat.

P) Impôts

L'impôt sur le résultat comprend l'impôt exigible et les impôts différés.

L'impôt exigible

L'impôt exigible est le montant estimé de l'impôt dû au titre du bénéfice imposable de la période, en retenant les taux d'imposition en vigueur et tout ajustement de l'impôt exigible au titre des périodes précédentes.

Les impôts différés

Les impositions différées résultent notamment :

- Des pertes fiscales reportables ;
- Du décalage temporel pouvant exister entre la valeur en consolidation et la base fiscale de certains actifs et passifs.

En application de la méthode bilancielle du report variable, les impôts différés sont évalués en tenant compte des taux d'imposition (et des réglementations fiscales) qui ont été adoptés ou quasi-adoptés à la date de clôture.

La position passive d'une société peut, dans certaines conditions, être réduite à concurrence des reports fiscaux déficitaires raisonnablement imputables en contrepartie et des impôts différés sur différences temporelles déductibles.

Les impôts différés actifs sont comptabilisés lorsque leur recouvrement est probable. Les déficits ou différences temporelles doivent être imputables sur les bénéfices imposables à venir, à hauteur des éventuels plafonnements selon la législation fiscale en vigueur. Les actifs d'impôt différés sont réduits lorsqu'il n'est plus probable qu'un bénéfice fiscal suffisant soit disponible.

En application de la norme IAS 12, les actifs et passifs d'impôts différés ne font pas l'objet d'une actualisation. Ils sont présentés au bilan, selon les cas, en actif et passif non courant.

La cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises

Le Groupe a décidé de ne pas qualifier la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) d'impôt sur le résultat et enregistre la CVAE en charge opérationnelle. Le Groupe a en effet considéré que la valeur ajoutée est à un niveau intermédiaire de résultat dont le montant est significativement différent de celui soumis à l'impôt des sociétés.

Q) Actions propres

Les actions propres détenues par le Groupe FIGEAC AÉRO sont déduites des Capitaux Propres. Aucun profit ou perte n'est comptabilisé dans le compte de résultat lors de l'achat, de la vente ou

de l'annulation des actions propres. La contrepartie versée ou reçue lors de ces transactions est directement comptabilisée en Capitaux Propres.

R) Paiements fondés sur des actions

À ce jour, il n'existe aucun Plan d'Épargne Groupe ni Plan d'Épargne Groupe International au sein du Groupe FIGEAC AÉRO.

S) Instruments dérivés et comptabilité de couverture

Le Groupe utilise des dérivés pour couvrir ses expositions résultant de ses activités opérationnelles et financières. Ces dérivés sont destinés à couvrir son exposition aux risques de variation des cours de change et aux risques de variation des taux d'intérêt.

Les expositions aux risques de variation des cours de change sont essentiellement dues aux fluctuations de la parité entre l'euro et le dollar américain. En effet, une part significative du chiffre d'affaires du Groupe et des paiements de ses fournisseurs est libellée en dollar américain, qui constitue la devise de référence du secteur aéronautique civil.

Les instruments de couvertures utilisés sont de différents types :

- Des contrats de change à terme vanilles ;
- Des options de change vanilles et/ou des tunnels (combinaisons d'options d'achat et d'options de vente portant sur un nominal identique) ;
- Des options de change à barrière ;
- Des accumulateurs qui sont des instruments dérivés de change permettant d'accumuler des devises à chaque date d'observation en fonction du niveau du taux de change par rapport au cours garanti.

FIGEAC AÉRO a utilisé majoritairement l'exercice clos la 31 mars 2023 des produits structurés à base d'options incertaines (accumulateurs) qui lui permettent d'obtenir sur une maturité donnée un cours bonifié par rapport à un cours de marché à un instant t. Ces instruments n'étant pas éligibles à la comptabilité de couverture, les charges et produits en monnaies étrangères sont enregistrés pour leur contre-valeur en euros à la date de l'opération au taux de transaction et non au taux de couverture prévisionnel.

Au 31 mars 2023 la majorité du stock d'instrument de couvertures de changes est constituée par des instruments dérivés éligibles à la comptabilité de couverture.

La juste valeur des instruments dérivés est évaluée par une société indépendante, elle tient compte de la valeur de l'instrument dérivé à la date de clôture (Mark To Market).

Les expositions aux risques de variation des taux d'intérêt sont relatives au financement des créances clients et au financement d'une partie de la dette à terme. Les intérêts sont indexés sur l'Euribor. Une partie de ces positions (34% de l'en cours), fait l'objet d'une assurance contre une hausse importante de cet indice, par le biais de produits de couvertures de taux (collar et CAP/Floor).

Pour qu'un instrument de couverture, dérivé ou non, puisse être utilisé dans le cadre de la comptabilité de couverture, il est nécessaire de désigner et documenter une relation de couverture entre cet instrument et l'élément couvert, et de démontrer, au travers de tests d'efficacité documentés, son efficacité dès l'origine et tout au long de la vie de l'instrument.

Ainsi, à la mise en place de la couverture, puis lors de chaque arrêté, FIGEAC AÉRO procède à des tests d'efficacité prospectifs (méthode de la comparaison des caractéristiques principales) et rétrospectifs (méthode du Dollar Offset) afin de s'assurer que la relation est hautement efficace dans la compensation de juste valeur ou de flux de trésorerie attribuables au risque couvert, en accord avec la stratégie de gestion du risque de change décrite ci-dessus.

Dans l'optique de garantir des tests d'efficacité rétrospectifs à 100%, la composante « valeur temps » est séparée des variations de juste valeur des options de change et est ainsi considérée comme inefficace.

Principes de comptabilisation des instruments dérivés de change

Les deux premières typologies d'instruments financiers (contrats de change à termes et positions de change nettes acheteuses) sont documentées en comptabilité de couverture. Les différentes autres typologies d'instruments dérivés ne sont pas documentées en couverture car nettes vendeuses d'options conformément à la norme IFRS 9.

Dans le cadre d'instruments financiers qualifiés de « cash-flow hedge », les instruments de couverture sont évalués au bilan à leur juste valeur en contrepartie :

- Des capitaux propres pour la part efficace de la relation de couverture jusqu'au jour où les flux de trésorerie couverts impactent le résultat ;
- Du compte de résultat financier pour la part inefficace.

Les montants accumulés en capitaux propres liés à la part efficace de la variation de juste valeur de l'instrument de couverture sont maintenus en capitaux propres jusqu'à la réalisation du sous-jacent. Ils sont alors recyclés au compte de résultat sur la même ligne que le sous-jacent (chiffre d'affaires ou achats consommés).

Dans le cadre d'instruments financiers qualifiés de « trading », la variation de juste valeur est comptabilisée en résultat financier.

T) Provisions

Une provision est comptabilisée :

- Lorsqu'il existe une obligation juridique ou implicite résultant d'événements passés ;
- Lorsqu'il est probable qu'il y aura une sortie de ressources pour éteindre l'obligation ; et
- Lorsque son montant peut être estimé de façon fiable.

Le montant provisionné correspond à la meilleure estimation de la dépense.

L'estimation des provisions est analysée par la Direction avec l'aide de ses conseils (avocats notamment) à chaque clôture. Si l'impact est significatif, le montant est actualisé par application d'un taux avant impôt qui reflète la valeur temps de l'argent et les risques spécifiques au passif.

U) Engagements de retraite et prestations assimilées

En conformité avec les lois et pratiques de chaque pays dans lequel il est implanté, le Groupe accorde à ses salariés des avantages postérieurs à l'emploi (régimes de retraite, indemnités de fin de carrière, ...) ainsi que d'autres avantages à long terme.

Régimes à cotisations définies

Les obligations du Groupe se limitent au paiement des cotisations périodiques à des organismes extérieurs. La charge est comptabilisée au cours de la période en « Frais de personnel ».

Régimes à prestations définies

Les provisions sont calculées selon la méthode des unités de crédit projetées, en tenant compte de facteurs démographiques (taux de rotation du personnel, table de mortalité, taux de projection des salariés en fin de carrière, ...) et de facteurs financiers (taux d'actualisation, taux de progression des salaires). Le taux d'actualisation retenu est le taux des obligations dites de 1^{ère} catégorie (cotées « AA »). En l'absence de marché actif, c'est le taux des obligations d'État qui est retenu.

Conformément à IAS 19 révisée, les écarts actuariels relatifs aux avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies sont comptabilisés en « Autres éléments du résultat global », au sein des capitaux propres, sans reclassement ultérieur en résultat.

Autres avantages à long terme

Ils sont provisionnés en fonction de leur acquisition par les salariés concernés. Le montant de l'obligation est calculé en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Les réévaluations de l'obligation relative aux autres avantages à long terme sont comptabilisées en résultat de la période au cours de laquelle elles surviennent.

Avantages à court terme

Les avantages à court terme sont comptabilisés en résultat de la période en « Frais de personnel ».

V) Crédits d'impôt, subventions et autres aides publiques

Le Groupe FIGEAC AÉRO a bénéficié d'aides publiques du type « avances remboursables ». Ces avances sont comptabilisées en dettes financières. A l'origine, elles sont évaluées pour la contrepartie de la trésorerie reçue. À chaque clôture, elles sont valorisées selon la méthode du coût amorti, calculé à l'aide du taux d'intérêt effectif. L'effet de l'actualisation est comptabilisé en résultat financier.

La politique de Recherche & Développement du Groupe se traduit par l'obtention d'un Crédit Impôt Recherche par les sociétés établies en France. Ce Crédit Impôt Recherche est qualifié de subvention selon IAS 20. Il est affecté dans une rubrique spécifique du compte de résultat et impacte le résultat opérationnel : cependant, la quote-part du Crédit d'Impôt Recherche affectable à des projets immobilisés est constatée en produits différés et rapportée au résultat sur la durée d'utilité des actifs pour lesquels elles ont été perçues.

Le Groupe bénéficie de subventions obtenues dans le cadre de projets de développements, les subventions perçues et affectables à des projets immobilisés suivent le même traitement comptable.

W) Résultat par action

Le résultat de base par action correspond au résultat net de la période attribuable au Groupe, divisé par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice retraits des actions propres.

Le résultat dilué par action correspond au résultat net de la période attribuable au Groupe, divisé par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation prenant en compte l'impact maximal de la conversion de tous les instruments dilutifs, c'est-à-dire tous les contrats qui peuvent donner à leur titulaire le droit d'acheter des actions ordinaires (appelées actions ordinaires potentielles dilutives).

X) Secteurs opérationnels

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 8, l'information par secteur opérationnel est fondée sur l'approche de la Direction, c'est-à-dire la façon dont la Direction alloue les ressources en fonction des performances des différents secteurs. Le Groupe dispose de deux secteurs à présenter qui offrent des produits et services distincts et sont dirigés séparément dans la mesure où ils exigent des stratégies technologiques et commerciales différentes. Les opérations réalisées dans chacun des secteurs présentés sont résumées ainsi :

- Le secteur Aérostructures & Aéromoteurs : réalisation de pièces de structure et de pièces moteurs pour l'aéronautique ;
- Le secteur d'Activité de Diversification, regroupant notamment des activités dans les secteurs de la défense, de l'énergie et du secteur pétrolier.

Y) Autres produits et charges opérationnels non courants

Ces rubriques ne sont alimentées que dans le cas où un événement majeur intervenu pendant la période comptable est de nature à fausser la lecture de la performance du Groupe. Il s'agit donc de produits ou charges en nombre très limité, inhabituels, anormaux et peu fréquents que le Groupe présente de manière distincte dans son compte de résultat.

2. Correction d'erreur

Au cours du premier semestre 2022/23, le groupe a identifié une anomalie technique : l'affectation erronée des amortissements incorporels de 3 entités (Figeac Tunisie process, Figeac Aero Maroc, Casablanca Aéronautique) dans le compte d'amortissement des frais d'établissement éliminé dans les comptes consolidés.

La correction de l'affectation de ces amortissements incorporels a généré un impact négatif de (2 939) K€ sur les capitaux propres au 1^{er} avril 2021 et de (1 041) K€ sur le résultat de l'exercice clos le 31 mars 2022. Le montant total de (3 990) K€ correspondant à l'écart cumulé depuis 2017.

Le groupe a retraité l'ensemble des postes des états financiers impactés pour tenir compte de cette correction d'erreur, permettant ainsi de présenter une information comparative retraitée.

Les soldes impactés dans le bilan d'ouverture, au 31 mars 2022, sont les suivants :

- Immobilisations incorporelles : 101 812 K€ contre 105 802 K€
- Réserves : 76 550 K€ contre 79 501 K€
- Résultat : (43 089 K€) contre (42 048 K€)

Les soldes impactés dans le compte de résultat comparatif (12 mois), au 31 mars 2022, sont les suivants :

- Dotations nettes aux amortissements et provisions : (26 461 K€) contre (25 940 K€)
- Résultat net de l'exercice : (22 468 K€) contre (21 947 K€)

NOTE 1 ESTIMATIONS

La préparation des états financiers selon les normes IFRS nécessite de la part de la Direction l'exercice du jugement, d'effectuer des estimations et de faire des hypothèses qui ont une incidence sur l'application des méthodes comptables et sur les montants des actifs, passifs, produits et charges. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réalisées à partir de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables compte tenu des circonstances.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue. L'impact des changements d'estimation comptable est enregistré dans la période du changement s'il n'affecte que cette période, ou dans la période du changement et les périodes ultérieures si celles-ci sont également affectées par le changement.

Les recours à des estimations portent principalement sur les éléments suivants :

- Frais de développement immobilisés : note 4
- Coûts sur contrat : note 9
- Juste valeur des instruments dérivés : note 14
- Les actifs d'impôts différés : note 25
- Les avantages au personnel : note 17

NOTE 2 FAITS MARQUANTS

2.1. Situation au regard des événements 2022/23

Crise russo-ukrainienne

Le Groupe FIGEAC AERO n'a aucune exposition directe à la Russie, il n'y possède ni actif, ni site de production, ni bureau de représentation ou délégation commerciale.

Cependant le Groupe pourrait être impacté via l'approvisionnement de certaines matières premières produites en Russie.

Inflation et hausse des prix de l'énergie

L'année 2022 a vu une envolée de l'inflation et une tension sur la chaîne d'approvisionnement. La pression inflationniste sur les coûts a impacté notamment les coûts suivants : énergies, matières premières, transports, salaires. Les actions de rationalisation des sites de production mises en place dans le cadre du plan Transformation 21 et l'application des hausses des coûts répercutées partiellement aux clients ont permis de compenser en partie ces pressions inflationnistes.

2.2. Restructuration financière

Le 20 juin 2022, FIGEAC AERO a annoncé la conclusion de la restructuration financières du Groupe. L'objectif principal était de définir un nouveau profil de l'endettement de la Société, tenant compte des conséquences de la pandémie sur son activité, de mettre en place de nouveaux financements et d'instaurer de nouvelles opérations de couverture de change lui permettant de traiter ses échéances à venir et de rééquilibrer sa structure financière.

Les principales caractéristiques de ces accords sont les suivantes :

Un reprofilage de la dette bancaire :

- La maturité de la totalité des emprunts bancaires de FIGEAC AERO et de ses filiales dont l'échéance était plus précoce est repoussée à septembre 2028. La courbe d'amortissement de ces emprunts a été modifiée pour tenir compte de cette nouvelle maturité, et de la nature particulière des financements concernés. Le taux d'intérêts de ces emprunts, à l'exception des PGE (Prêts Garantis par l'État), est augmenté de 62,5 bps.
- Les emprunts bancaires dont la maturité est plus lointaine, comme les emprunts hypothécaires, conservent leur maturité initiale. Leur courbe d'amortissement n'a pas été modifiée.

De nouveaux financements et un renforcement des couvertures de change :

- Une enveloppe de 66 M€ au titre des PGE « Aéro » est ouverte. La maturité de ces PGE est de 6 ans, et leur amortissement est établi sur 4 ans, après 2 ans de franchise. Leur taux d'intérêts est conforme à la réglementation en vigueur.
- Un financement sur actifs d'un montant de l'ordre de 30 M€ a été accordé, se décomposant en (i) une ligne de financements sur stocks, d'un montant de l'ordre de 20 M€ et (ii) une ligne de financement de matériels industriels d'un montant de l'ordre de 10 M€. Ces financements sont amortissables sur allant de 5.5 ans à 8 ans.
- Opérations de couverture de change : afin de couvrir le risque de change courant sur le dollar US, principale unité monétaire utilisée à la vente par FIGEAC AÉRO, des opérations de couverture de change pourront être mises en place, pour un montant cumulé de 227 M€ à horizon mars 2025.

Rachat partiel des ORNANE :

La Société a racheté 777 605 ORNANE à un prix de 23,92 €⁶ par ORNANE (soit 93% de leur valeur nominale). Ces ORNANE ont fait l'objet d'une annulation. La Société a consacré à cet effet une enveloppe de trésorerie de 18,6 M€.

Les ORNANE restantes ont fait l'objet de plusieurs modifications dont :

⁶ Ce prix comprenant le coupon couru

- Un report de l'échéance d'une durée additionnelle de 6 ans (à savoir au 18 octobre 2028) ;
- Une augmentation du coupon de 62,5 bps. Le nouveau coupon s'établirait ainsi à 1,75% payable semi-annuellement, étant précisé qu'est intégré un mécanisme réversible d'ajustement du coupon à compter du 18 octobre 2024 en fonction de l'atteinte ou non d'un levier d'endettement supérieur à 4,5x (test réalisé tous les semestres), pouvant alors faire passer le coupon à 2,25% ;
- Une hausse du ratio de conversion des ORNANE à raison de 3,4 actions par ORNANE.

Cette restructuration financière ayant touché des emprunts de FIGEAC AERO (à l'exception des immobiliers), la société a procédé à plusieurs tests pour évaluer le degré d'impact de la restructuration sur ses dettes.

2.2.1. La modification substantielle (IFRS 9)

Selon l'IFRS 9, une modification est substantielle si elle valide l'un des deux tests suivants :

- Le test quantitatif (« test de 10% » prévu dans le paragraphe IFRS 9.B3.3.6) : Ce test consiste à comparer les flux de trésorerie future d'un emprunt, selon les nouvelles conditions actualisées au TIE (Taux d'intérêt effectif) d'origine de l'emprunt avec les flux avant renégociation de l'emprunt actualisé à ce même taux. Si l'écart entre les deux flux actualisés est supérieur à 10% alors la modification peut être considérée comme substantielle.
- Le test qualitatif : En cas de différence inférieure à 10%, la société peut procéder à une analyse complémentaire des modifications contractuelles substantielles. Les critères les plus courants sont les suivantes :
 - o Modification de la devise de l'emprunt
 - o Modification de la date ou de la parité de conversion
 - o La nature du taux d'intérêt (fixe/variable)
 - o L'extension significative de la maturité de la dette.

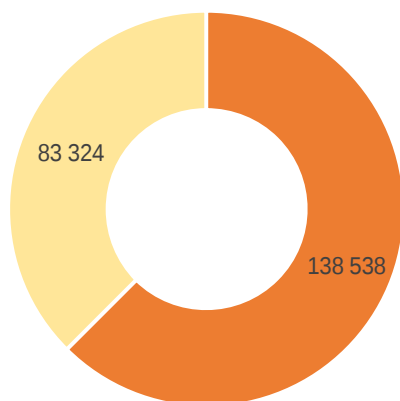
L'entreprise a le choix de n'appliquer que le test quantitatif ou bien les deux, mais elle devra appliquer son choix sur l'ensemble des dettes testées. FIGEAC AERO a soumis l'ensemble des dettes financières compris dans la restructuration aux deux tests.

2.2.2. Le résultat des tests

Les facteurs majeurs qui ont participé aux tests de 10% effectués par FIGEAC AERO sont l'étalement des échéances (de 2022 jusqu'en 2028) ainsi que les frais directement attribuables à la restructuration des dettes. Ces frais comprennent l'ensemble des dépenses que l'entreprise a engagées ou a payées pour le compte de ses créanciers financiers. Dans le cadre de la restructuration, un montant de 1,4 M€ a pu être affecté directement à la renégociation de l'ORNANE ainsi que 3,7M€ aux différents emprunts. Le frais étant engagé dans la restructuration dans son ensemble, la société a décidé de répartir ses dépenses en fonction du montant de capital restant dû.

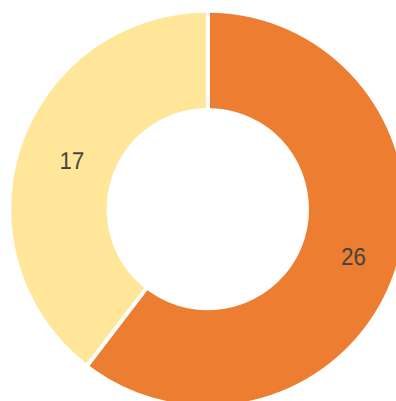
Dans un premier temps la société a procédé aux tests sur les emprunts :

Résultat du test de 10% en montant
(en K€)



■ Non substantielle ■ Substantielle

Résultat du test de 10% en nombre
d'emprunts

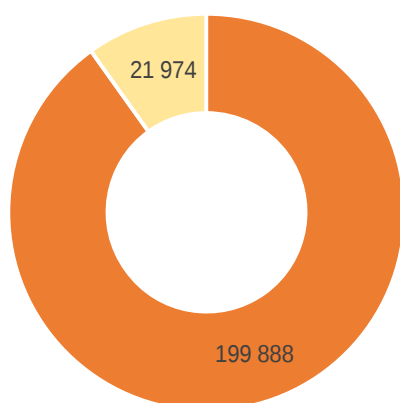


■ Non substantielle ■ Substantielle

Note : basé sur le montant de la dette restructurée, soit le capital restant dû à la date de restructuration, hors effets des réévaluations de juste valeur

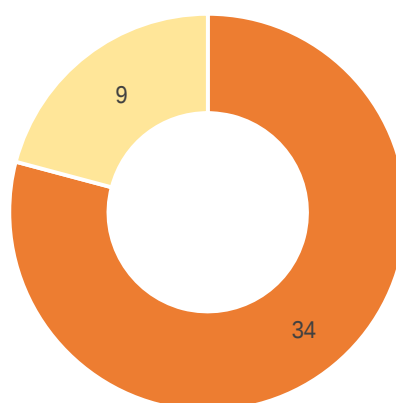
Ce test a été complété par un test qualitatif :

Résultat du test qualitatif en montant
(en K€)



■ Non substantielle ■ Substantielle

Résultat du test qualitatif en nombre
d'emprunts



■ Non substantielle ■ Substantielle

Note : basé sur le montant de la dette restructurée, soit le capital restant dû à la date de restructuration, hors effets des réévaluations de juste valeur

À la suite du test qualitatif seuls les emprunts portant sur les biens immobiliers, qui ont fait l'objet d'un décalage de paiement, mais pas de rallongement de la maturité, n'ont pas subi de modification substantielle. Le résultat du test qualitatif est cohérent avec l'accord conclu avec les banques.

La finalité de ce test est de déterminer le retraitement approprié à appliquer aux dettes.

2.2.3. Impact du retraitement

En cas de test validé, il y a extinction de la dette ancienne et naissance d'une nouvelle dette, duquel on diminuera la valeur à hauteur des frais directement attribuables.

L'impact de son retraitement sera la diminution de la juste valeur des emprunts de FIGEAC AERO à hauteur de 3,7 M€ et la diminution de la juste valeur des emprunts des filiales de 0,49 M€.

La seule exception en termes de retraitement a été l'ORNANE. Suite à l'extinction de l'ancienne dette, il a été nécessaire de recalculer une répartition entre la valeur de la dette de l'ORNANE et la valeur du dérivé de l'ORNANE.

En se basant sur une évaluation externe, il a été déterminé que la valeur du dérivé représentait 14 M€ au 30 juin 2022, ce qui a amené une baisse totale de la valeur de la dette des ORNANE de 15,4 M€.

2.3. Modification de la gouvernance du Groupe

Le Groupe a annoncé le 20 juin 2022 la réalisation de l'augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'Ace Aéro Partenaires, entité affiliée à Tikehau Ace Capital d'un montant total, prime d'émission incluse, de 53 499 997,60 euros par voie d'émission de 9 553 571 actions nouvelles au prix unitaire de 5,60 €

La réalisation de l'augmentation de capital réservée à Ace Aéro Partenaires s'est accompagnée de la conclusion d'un pacte d'actionnaires entre Ace Aéro Partenaires, Monsieur Jean-Claude Maillard et la société SC Maillard & Fils (en présence de la Société). Ce pacte d'actionnaires est constitutif d'une action de concert visant à mettre en œuvre une politique commune entre Ace Aéro Partenaires, Monsieur Jean-Claude Maillard et la société SC Maillard et Fils (ces derniers restant prédominants au sein du nouveau concert ainsi constitué). La Société rappelle que la conclusion des opérations prévues avec Tikehau Ace Capital ou toute entité affiliée à Tikehau Ace Capital, sur le capital de la Société était notamment subordonnée à la constatation par l'Autorité des Marchés Financiers (l'« AMF ») qu'il n'y avait pas matière à déposer un projet d'offre publique obligatoire portant sur les actions de la Société sur le fondement de l'article 234-7, 1° du Règlement général de l'AMF, laquelle a été octroyée par l'AMF le 10 mai 2022 (avis AMF n° 222C1055 et communiqué de presse en date du 10 mai 2022).

Par ailleurs, et en complément de son investissement en capital, Ace Aéro Partenaires a également, conformément aux termes du contrat d'émission conclu, souscrit à des obligations émises par la Société pour un montant de 10 M€. Ces obligations portent intérêt au taux annuel de 12% capitalisé annuellement et ont une maturité de 6 ans et 6 mois.

La réalisation de l'augmentation de capital réservée à Ace Aéro Partenaires s'accompagne également d'un changement dans la composition du Conseil d'administration (en ligne avec les recommandations Middlesnext), lui permettant de s'enrichir de compétences supplémentaires et

indépendantes et de tenir compte de la nouvelle structure actionnariale du Groupe. Conformément aux résolutions adoptées par l'assemblée générale des actionnaires de la Société le 20 mai 2022, et avec effet à compter de ce jour, le Conseil d'administration est désormais composé de 8 membres :

- Monsieur Jean-Claude Maillard ;
- Monsieur Rémi Maillard ;
- Monsieur Simon Maillard ;
- Madame Eliane Rouchon ;
- Madame Marie-Line Malaterre, administratrice indépendante ;
- Monsieur Éric Raynaud, administrateur indépendant ;
- Monsieur Franck Crépin, dont la nomination a été proposée par Tikehau Ace Capital ; et
- Madame Anne Tauby, dont la nomination a été proposée par Tikehau Ace Capital.

Enfin, l'entrée d'Ace Aéro Partenaires au capital de la Société a donné lieu à la création d'un comité stratégique et d'un comité des nominations et des rémunérations, et à la modification de la composition du comité d'audit, lesquels sont désormais composés comme suit :

- Le comité stratégique est composé de Monsieur Franck Crépin, Monsieur Jean-Claude Maillard et Monsieur Eric Raynaud. Il est présidé par Monsieur Eric Raynaud ;
- Le comité des nominations et des rémunérations est composé de Madame Anne Tauby, Madame Eliane Rouchon et Monsieur Eric Raynaud. Il est présidé par Monsieur Eric Raynaud ;
- Le comité d'audit, jusqu'à présent composé de Madame Marie-Line Malaterre et de Monsieur Simon Maillard, est désormais composé de Monsieur Franck Crépin, Madame Eliane Rouchon, et Madame Marie-Line Malaterre. Il est présidé par Madame Marie-Line Malaterre. Le règlement intérieur du Conseil d'administration a été modifié en conséquence.

2.4. Cession des actifs mexicains du Groupe et acquisition d'actifs au Mexique

Le Groupe a finalisé le 30 septembre 2022, l'accord avec Latécoère pour la cession des actifs industriels et fonciers de sa filiale d'Hermosillo au Mexique. Ce site de production, a initialement été dimensionné pour Latécoère dans le cadre d'un contrat conclu en 2015 portant sur la fourniture de pièces élémentaires en alliages légers et métaux durs, ainsi que de petits sous-ensembles pour les portes du Boeing 787. Ce contrat représente encore à l'heure actuelle plus de la moitié du chiffre d'affaires de ce site, malgré les diversifications en cours.

Cet accord s'accompagne de plusieurs conditions dont :

- La signature d'un contrat de services pour FIGEAC AÉRO afin d'assurer une assistance pendant la période de transition d'une durée de 18 mois,
- La signature d'un contrat de sous-traitance, limité à 3 ans, avec Latécoère pour la production relative aux autres contrats de FIGEAC AÉRO. Ceci permettra notamment de sécuriser les productions en cours pour les autres clients du Groupe en attendant leur transfert sur le nouveau site.

En parallèle, le Groupe a conclu un accord avec la société américaine Kaman Aerospace Group Inc. pour l'acquisition de leurs actifs industriels situés dans l'État du Chihuahua au Mexique. Ces équipements sont spécialisés dans la fabrication de pièces de tôlerie complexes pour l'aviation

civile et militaire, l'usinage de pièces issues de profilés et l'assemblage de sous-ensembles aéronautiques. Ce nouveau site de production remplacera progressivement celui d'Hermosillo et permet à FIGEAC AÉRO un redéploiement agile et maîtrisé de ses activités industrielles au Mexique, en phase avec ses ambitions de croissance en Amérique du Nord. Cette acquisition permet non seulement au Groupe de sécuriser la production des contrats conservés dans le cadre de la cession des actifs de l'usine d'Hermosillo mais également de doubler ses capacités de fabrication en tôlerie complexe en Amérique du Nord.

2.5. Mise en service du nouvel ERP du Groupe

Le Groupe a finalisé le déploiement de son nouvel ERP « IFS » au sein de quatre sociétés : Figeac Aéro, FGA Tunisie, FGA Picardie et FGA Saint Nazaire, représentant 74% du chiffre d'affaires du Groupe.

Ce projet s'inscrit dans l'amélioration de systèmes de managements visant à standardiser l'aspect organisationnel et opérationnel dans les usines du Groupe.

NOTE 3 PERIMETRE DE CONSOLIDATION

La liste des sociétés consolidées est la suivante :

	Activités	% d'intérêt	Pays
SOCIETES GLOBALEMENT INTEGREES			
Europe			
Figeac Aéro SA	Réalisation de pièces de structure	100,00%	France
M.T.I. SAS	Mécanique générale et chaudronnerie lourde	95,64%	France
Mecabrive Industries SAS	Usinage de précision et traitement de surface	100,00%	France
FGA Picardie SAS	Montage en atelier et sur site de sous ensemble	100,00%	France
SCI Remsi	Activité immobilière	100,00%	France
Figeac Aéro Saint Nazaire	Montage en atelier et sur site de sous ensemble	100,00%	France
SN Auvergne Aéronautique	Réalisation de pièces de structure	100,00%	France
FGA Group Services	Société de services	100,00%	France
Ateliers Tofer	Mécanique générale et chaudronnerie lourde	100,00%	France
Tofer Holding	Société de services	100,00%	France
Tofer Service Industries	Société de services	100,00%	France
Tofer Europe Service	Mécanique générale et chaudronnerie lourde	100,00%	Roumanie
Tofer Immobilier	Activité immobilière	100,00%	France
Mat Formation	Société de services	100,00%	France
SPV	Société de détention de stock	100,00%	France
Amérique du Nord			
FGA North America Inc	Usinage de précision et traitement de surface	100,00%	Etats-Unis
SCI Mexique	Activité immobilière	100,00%	Mexique
Afrique			
SARL FGA Tunisie	Réalisation de pièces de structure	100,00%	Tunisie
Figeac Aéro Maroc	Réalisation de pièces de structure	100,00%	Maroc
Casablanca Aéronautique	Réalisation de pièces de structure	100,00%	Maroc
Figeac Tunisia Process	Société de services	100,00%	Tunisie
Egima	Activité immobilière	100,00%	Maroc
CO-ENTREPRISES			
Asie			
Nanshan Figeac Aero Industry	Réalisation de pièces de structure	50,00%	Chine
Moyen-Orient			
Sami Figeac Aéro Manufacturing	Réalisation de pièces de structure	40,00%	Arabie Saoudite

La SCI Remsi, propriété de Monsieur Jean-Claude Maillard, Président Directeur Général du Groupe FIGEAC AÉRO est consolidée car considérée comme entité ad hoc. Cette société est propriétaire d'un actif spécifique (bâtiment industriel) loué par la société mère FIGEAC AÉRO. Cette SCI a été créée dans le cadre d'une opération d'investissement du Groupe.

La société Nanshan Figeac Aero Industry a été créée en 10/2018 et doit être capitalisée à hauteur de 20 M\$ dont 50% par FIGEAC AÉRO.

Le capital a été débloqué à hauteur de 30% soit 6 M\$ (dont 3 M\$ par FIGEAC AÉRO).

Le calendrier de déblocage du capital est le suivant : 30% supplémentaire 24 mois après l'immatriculation, 20% 48 mois après immatriculation, et le solde, 60 mois après immatriculation. Cependant, du fait de reports dans la qualification de certains procédés, les appels du capital de la société ont été décalés. Aucun appel de fonds n'est prévu dans les 12 mois à venir.

La société Sami Figeac Aero Manufacturing LLC (SFAM) basée à Djeddah a été créée le 27 avril 2021, Figeac Aero en est actionnaire à 40%. Ce projet, en phase avec la stratégie de diversification des activités Vision 2030 de l'Arabie Saoudite, repose sur l'implantation d'une usine de production de pièces métalliques en alliages légers et métaux durs pour équiper les avions commerciaux et militaires des principaux donneurs d'ordre (Airbus, Boeing, Lockheed Martin, Safran, ...). Une augmentation de capital a eu lieu fin juin 2022 à hauteur de 25 MSAR. À l'issue de celle-ci, FIGEAC AERO a maintenu sa participation à hauteur de 40%.

NOTE 4 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles se décomposent comme suit :

(en K€)	31.03.2022			31.03.2023		
	Brut	Amort. / Dépréc.	Net	Brut	Amort. / Dépréc.	Net
Frais de développement ⁷	144 560	(98 177)	46 383	158 304	(111 067)	47 237
Concessions., brevets et licences	3 577	(2 296)	1 281	2 680	(2 334)	346
Logiciels	13 431	(10 007)	3 423	53 641	(12 816)	40 825
Goodwill	459	(459)		459	(459)	
Autres immobilisations incorporelles	3	(1)	2	1	(1)	
Immobilisations incorporelles en cours	50 720		50 720	12 590		12 590
Total	212 749	(110 939)	101 810	227 674	(126 677)	100 997

L'évolution de la valeur des immobilisations incorporelles s'analyse comme suit :

(en K€)	Brut	Amortissements / Dépréciations	Net
Au 31.03.2022	212 749	(110 939)	101 810
Capitalisation des frais de développement ⁸	5 462		5 462
Acquisitions	9 411		9 411
Cessions/mises au rebut	(633)	537	(95)
Dotations aux amortissements		(20 087)	(20 087)
Dépréciation nette aux provisions		7 738	7 738
Transferts	862	(4 098)	(3 236)
Écarts de conversion	(177)	169	(8)
Variations de périmètre			
Au 31.03.2023	227 674	(126 677)	100 997

La dépréciation nette aux provisions sur l'exercice 7,7 M€ correspond principalement à :

⁷ Après correction d'erreurs présentées en note 1.2 des annexes aux comptes consolidés du Groupe

⁸ Dont 0 K€ d'intérêts capitalisés sur les frais de développement au 31 mars 2023 (0 K€ au 31 mars 2022)

- Une reprise de provisions de 9,2 M€ sur les projets de recherche et développement, suite à une amélioration des hypothèses (notamment des cadences de production) en lien avec la bonne reprise de l'activité et de meilleures perspectives de croissance ;
- Une dotation de provisions complémentaire sur certains projets pour 1,4 M€.

Le Groupe est engagé dans le changement de son système d'information, les coûts engagés sur ce projet sont capitalisés. Au 31 mars 2023, les frais de développement net immobilisés dans le cadre du projet ERP s'élèvent à 46,0 M€ (contre 43,8 M€ au 31 mars 2022).

Au 31 mars 2023, la poursuite de l'implantation du nouvel ERP a généré un coût total de 2,2 M€.

Le Groupe a mis en service ce nouvel ERP en avril 2022.

Synthèse de la valeur nette par nature :

Nature	Montant net
Projets R&D	57 780
Projet ERP	39 743
Licences et logiciels	3 474
Total	100 997

La politique d'investissement en Recherche & Développement du Groupe est concentrée dans le domaine des nouveaux systèmes d'usinage (aérostructure et aéromoteurs).

Dans ce domaine, le Groupe FIGEAC AÉRO doit anticiper l'arrivée de nouveaux produits, faire appel aux technologies les plus modernes, développer son savoir-faire industriel. FIGEAC AÉRO doit également accompagner ses clients à l'export ou trouver de nouveaux marchés étrangers.

Le Groupe FIGEAC AÉRO assume des dépenses de R&D importantes. La conséquence de cette politique volontariste se traduit en France par un Crédit Impôt Recherche et des subventions significatifs (CIR de 1,3 M€ pour 2023, contre 0,88 M€ en 2022) comptabilisé dans l'état de la situation financière en « autres produits ».

En 2023, les dépenses totales de R&D ont représenté 2,76% du chiffre d'affaires du Groupe contre 3,25 % en 2022. Ces dépenses confirment la volonté du Groupe de développer ses process opérationnels.

Dépréciation d'actifs :

Le Groupe apprécie à chaque clôture des comptes s'il existe un indice montrant qu'un actif a pu perdre de sa valeur. Lorsqu'il existe un indice de perte de valeur, un test de dépréciation est effectué : la valeur nette comptable de l'actif est comparée à sa valeur recouvrable. Si la valeur actuelle devient inférieure à sa valeur comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle

Le calcul de cette dépréciation consiste à comparer la valeur d'utilité du projet calculés à partir des cadences de productions issues des données des constructeurs positionnées dans le temps et actualisées au taux annuel de 10% et la valeur nette comptable de ces projets au 31 mars 2023 issus du plan d'amortissement initialement établi.

Dans un second temps, ces actifs incorporels sont intégrés dans la base d'actifs testés dans le cadre des tests de dépréciation réalisés au niveau des UGT (cf. note 5).

NOTE 5 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles se décomposent comme suit :

(en K€)	31.03.2022			31.03.2023		
	Brut	Amort. / Dépréc.	Net	Brut	Amort. / Dépréc.	Net
Terrains	5 856	(793)	5 063	4 524	(802)	3 722
Constructions	80 631	(29 161)	51 470	78 447	(32 118)	46 329
Installations techniques, matériels et outillages	160 816	(122 246)	38 570	179 818	(131 631)	48 188
Agencement et aménagement de terrains	22 247	(14 395)	7 852	23 868	(16 552)	7 316
Matériels de transport	421	(340)	81	396	(328)	69
Matériels de bureau et informatiques	7 534	(5 421)	2 113	8 414	(5 861)	2 553
Autres immobilisations corporelles	874	(758)	116	587	(587)	
Immobilisations corporelles en cours	12 282		12 282	14 077		14 077
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles	934		934	1 506		1 506
Total	291 595	(173 114)	118 481	311 638	(187 878)	123 760

L'évolution de la valeur des immobilisations corporelles s'analyse comme suit :

(en K€)	Brut	Amortissements / Dépréciations	Net
Au 31.03.2022	291 595	(173 114)	118 481
Acquisitions	34 828		34 828
Cessions/mises au rebut	(13 869)	5 024	(8 844)
Dotations aux amortissements		(21 353)	(21 353)
Dépréciation nette		775	775
Transferts	(290)	72	(218)
Écarts de conversion	(628)	718	91
Variations de périmètre			
Au 31.03.2023	311 638	(187 878)	123 760

Les immobilisations corporelles données en garantie sont détaillées dans la Note 30.

Les acquisitions concernent des investissements liés à la maintenance des moyens de productions du Groupe ainsi qu'à l'acquisition de machines dont les commandes fermes furent émises en période pré-covid.

Les principales cessions concernent la cession des biens au Mexique dans le cadre de la cession du local à Hermosillo.

La totalité des nouvelles immobilisations corporelles a été acquise auprès de fournisseurs extérieurs.

Par ailleurs le Groupe est engagé à honorer des commandes fermes de machines selon l'échéancier suivant :

Commandes fermes de machines	31.03.2024
Nombre de machines	1
Montant (en K€)	1 549

Test de dépréciation d'actifs :

Le Groupe a procédé au test de dépréciation annuel au niveau des Unités Génératrices de Trésorerie (UGT), en comparant leur valeur d'utilité à leur valeur nette comptable.

Les principales UGT identifiées et testées sont les suivantes :

- UGT FIGEAC AÉRO constituée des sociétés du Groupe réalisant plus de 50% de leur chiffre d'affaires via FIGEAC AÉRO, FGA Tunisie, FGA Maroc, FGA Picardie, FGA Saint Nazaire) ;
- UGT Figeac Aero North America ;
- UGT réalisation de pièces de structure en tôlerie (SN Auvergne Aero, Casa Aero).

Les principales hypothèses utilisées pour l'évaluation de la valeur d'utilité des UGT se résument comme suit :

- Les flux de trésorerie prévisionnels sont déterminés à partir de prévisionnels à cinq ans de l'UGT
- Les prévisions d'exploitation utilisées pour déterminer les flux de trésorerie prévisionnels tiennent compte des données économiques générales, de taux d'inflation spécifiques par zones géographiques, d'un cours du dollar US en fonction des informations de marché disponibles et d'hypothèses macroéconomiques à moyen et long terme. Ces prévisions et hypothèses sont celles retenues par le Groupe dans le plan à moyen terme pour les quatre prochaines années puis se basent, pour la période au-delà, sur les meilleures estimations réalisées par la Direction des activités de plus long terme ;
- La valeur d'utilité des UGT est égale à la somme de ces flux de trésorerie prévisionnels actualisés à laquelle s'ajoute une valeur terminale calculée par application d'un taux de croissance attendu des activités considérées à un flux normatif représentatif de l'activité à long terme qui est, le plus souvent, équivalente à la dernière année du plan long terme ;
- Le taux de croissance retenu pour la détermination de la valeur terminale a été fixé à 2% pour l'ensemble des UGT ;
- Le taux d'actualisation de référence retenu est un taux de 10% (9,3% au 31 mars 2022) appliqué à des flux de trésorerie après impôts. Le taux d'actualisation n'intègre pas de facteur inflation étant donné que le business plan a été déterminé en tenant compte d'hypothèses inflationnistes sur les postes concernés.

Les prévisionnels d'exploitations utilisés pour déterminer les flux de trésorerie prévisionnels ont été actualisés pour tenir compte des nouvelles cadences de livraisons d'avions et de la révision de la marge attendue du fait de l'actualisation du plan d'action opérationnel arrêté par la direction du Groupe.

Le retour à une activité normative est prévu pour l'exercice clos en mars 2026.

Au 31 mars 2022, le test avait conduit à maintenir les dépréciations suivantes :

- 7,68 M€ sur l'UGT FIGEAC AÉRO
- 7,25 M€ sur l'UGT Figeac Aero North America

Le test de dépréciation d'actifs pratiqué au 31 mars 2023 ont conduit à une dépréciation complémentaire de 0,9M€ sur l'UGT Figeac Aero North America et à reprendre 7,1M€ sur l'UGT FIGEAC AÉRO.

Au 31 mars 2023, les dépréciations constatées par UGT se détaillent comme suit :

- 0,5 M€ sur l'UGT FIGEAC AÉRO
- 8,2 M€ sur l'UGT Figeac Aero North America

Ces dépréciations ont été comptabilisées sur les actifs des UGT, affecté tout d'abord à la valeur du Goodwill puis au prorata de la valeur des actifs de l'UGT.

Une étude de sensibilité sur la valeur d'utilité des UGT a été réalisée en faisant évoluer les principales hypothèses des taux d'actualisation et de croissance à l'infini.

Ce tableau présente les impacts sur les dépréciations comptabilisées.

Sensibilité			
CMPC / Taux de croissance	1,50%	2,00%	2,50%
9,70%	(4 427)	14 164	35 337
10,00%	(17 122)		19 405
10,30%	(28 950)	(13 139)	4 699

L'impact des variations de la valeur d'utilité des UGT sur les dépréciations comptabilisées au 31 mars 2023 est estimé ainsi :

- À la baisse : impact uniquement sur l'UGT Figeac Aero North America et limité à 1,7 M€,
- À la hausse : la reprise des dépréciations serait limitée à 8,2 M€, montant de la provision constatée.

NOTE 6 LOCATIONS

Les droits d'utilisation d'actifs se décomposent comme suit :

(en K€)	31.03.2022			31.03.2023		
	Brut	Amort. / Dépréc.	Net	Brut	Amort. / Dépréc.	Net
Droits d'utilisation immobiliers	11 055	(7 812)	3 244	11 644	(9 243)	2 401
Droits d'utilisation matériels de production	115 389	(75 537)	39 852	110 218	(80 334)	29 885
Droits d'utilisation matériels de transport	640	(562)	78	941	(695)	246
Droits d'utilisation autres actifs	10 224	(1 780)	8 445	11 721	(3 128)	8 593
Total	137 309	(85 690)	51 619	134 524	(93 400)	41 124

L'évolution de la valeur des droits d'utilisation d'actifs s'analyse comme suit :

(en K€)	Brut	Amortissements / Dépréciations	Net
Au 31.03.2022	137 309	(85 690)	51 619
Augmentation des droits d'utilisation	3 188		3 188
Sorties et cessions	(7 005)	4 472	(2 532)
Dotations aux amortissements		(12 114)	(12 114)
Dépréciation nette			
Transferts	1 092	(91)	1 001
Écarts de conversion	(60)	23	(37)
Variations de périmètre			
Au 31.03.2023	134 524	(93 400)	41 124

Les principales cessions concernent la cession des biens loués au Mexique dans le cadre de la cession du local à Hermosillo.

NOTE 7 ACTIFS FINANCIERS

Les actifs financiers comprennent les éléments suivants :

(en K€)	31.03.2022			31.03.2023		
	Brut	Amort. / Dépréc.	Net	Brut	Amort. / Dépréc.	Net
Titres non consolidés	575	(497)	78	620	(496)	124
Prêts	1 922		1 922	2 053		2 053
Autres actifs financiers	7 601	(5 296)	2 305	7 807	(5 296)	2 511
Total	10 098	(5 793)	4 305	10 479	(5 792)	4 688

L'évolution des autres actifs financiers s'analyse comme suit :

(en K€)	Brut	Amortissements / Dépréciations	Net
Au 31.03.2022	10 098	(5 793)	4 305
Acquisitions	732		732
Cessions/mises au rebut	(1)		(1)
Dotations aux amortissements			-
Dépréciation nette		1	1
Transferts	247	-	247
Écarts de conversion	(594)	0	(594)
Variations de périmètre	(3)	-	(3)
Au 31.03.2023	10 479	(5 792)	4 687

NOTE 8 PARTICIPATIONS MISES EN EQUIVALENCE

Le Groupe détient des participations dans la co-entreprise Nanshan Figeac Aero Industry, comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence, ainsi que dans la société Sami Figeac Aero Manufacturing (SFAM).

Les informations financières résumées des sociétés mises en équivalence sont présentées ci-dessous :

(en K€)	31.03.2022	31.03.2023		
	Total	Nanshan Figeac Aero Industry	Sami Figeac Aero Manufacturing	Total
Actifs non courants	8	2 357	8 064	10 420
Actifs courants hors trésorerie et équivalents de trésorerie	6 717	46	9 475	9 521
Trésorerie et équivalents de trésorerie	8 701	2 718	4 735	7 453
Capital souscrit non appelé	1 693			
Autres passifs non courants				
Dettes financières non courantes				
Autres passifs courants	(1 689)	(138)	(9 558)	(9 696)
Dettes financières courantes	(10 151)		(15 214)	(15 214)
Actif net	5 279	4 983	(2 498)	7 116
Pourcentage de détention du Groupe		50%	40%	
Valeur participations mises en équivalence brute	2 648	2 492	(999)	1 492
Élimination marge interne	(1 333)			(2 223)
Valeur participations mises en équivalence nette	1 316			(731)

(en K€)	31.03.2022	31.03.2023		
	Total	Nanshan Figeac Aero Industry	Sami Figeac Aero Manufacturing	Total
Chiffre d'affaires				
Résultat opérationnel	(2 885)	(77)	(5 544)	(5 622)
Coût de l'endettement financier			(1 072)	(1 072)
Impôt	(188)		(151)	(151)
Résultat net	(3 073)	(77)	(6 465)	(6 542)
Autres éléments du résultat global				
Total résultat global	(3 073)	(77)	(6 465)	(13 386)
Pourcentage de détention du Groupe		50%	40%	
Quote-part de résultat net des sociétés mises en équivalence	(1 250)	(39)	(2 586)	(2 625)

NOTE 9 COUTS SUR CONTRATS

L'évolution des actifs comptabilisés au titre des coûts engagés pour l'obtention ou l'exécution de contrats conclus avec des clients s'analyse comme suit :

(en K€)	31.03.2022			31.03.2023		
	Brut	Amort. / Dépréc.	Net	Brut	Amort. / Dépréc.	Net
Coûts d'obtention de contrats	-	-	-	-	-	-
Coûts d'exécution de contrats	30 127	(4 838)	25 289	29 393	(4 993)	24 400
Total	30 127	(4 838)	25 289	29 393	(4 993)	24 400

À la suite de la révision de certaines hypothèses de cadences les avionneurs, la valeur recouvrable de certains contrats a fait l'objet d'un ajustement de 0,1 K€.

L'évolution de la valeur des coûts et passifs sur contrats se décompose ainsi :

(en K€)	Coûts sur contrats				Passifs sur contrats			
	À nouveau	Dotation	Reprise	Solde	À nouveau	Dotation	Reprise	Solde
TOTAL	30 126	3 974	(4 708)	29 393	13 497	3 998	(3 199)	14 297

NOTE 10 STOCKS ET EN-COURS DE PRODUCTION

Les stocks et en-cours de production se décomposent comme suit :

(en K€)	31.03.2022			31.03.2023		
	Brut	Dépréciations	Net	Brut	Dépréciations	Net
Stocks matières premières	46 322	(1 802)	44 520	43 655	(1 653)	42 001
Stocks autres approvisionnements	42 549	(51)	42 498	43 890	(51)	43 839
En-cours de production et services	60 094	(6 478)	53 616	64 548	(4 119)	60 429
Stocks produits finis	46 150	(4 562)	41 588	53 311	(3 414)	49 897
Total	195 116	(12 894)	182 222	205 404	(9 237)	196 167

Les stocks de matières premières intègrent les stocks portés par Aerotrade.

Les stocks de matières premières ont diminué de 2,7 M€, grâce à un meilleur dimensionnement des approvisionnements.

Les stocks d'autres approvisionnements sont stables pour une activité en augmentation.

Les stocks d'en cours de productions ont augmenté de 4,5 M€ en lien notamment avec l'allongement des cycles de productions du traitement de surface.

Les stocks de produits finis ont augmenté de 7,2M€ en raison du recalage de certains programmes.

L'évolution des stocks et en-cours de production se présente ainsi :

(en K€)	Brut	Dépréciations	Net
Au 31.03.2022	195 116	(12 894)	182 222
Variation de la période	10 868		15 448
Dépréciation nette		1 467	1 467
Transferts		2 171	2 171
Écarts de conversion	(579)	19	(561)
Variations de périmètre			
Au 31.03.2023	205 404	(9 237)	196 167

En termes de jours de chiffre d'affaires, les stocks nets représentent 210 jours au 31 mars 2023 contre 236 jours au 31 mars 2022.

NOTE 11

CREANCES CLIENTS ET AUTRES ACTIFS

(en K€)	31.03.2022			31.03.2023		
	Brut	Dépréciations	Net	Brut	Dépréciations	Net
Clients et comptes rattachés	66 142	(5 058)	61 083	65 000	(5 104)	59 896
Créances fiscales	7 688		7 688	7 912		7 912
Autres actifs courants						
Avances et acomptes versés sur commandes	1 330		1 330	1 742		1 742
Débiteurs divers	17 272	(567)	16 705	20 813	(388)	20 425
Charges constatées d'avance	3 676		3 676	4 515		4 515
Total autres actifs courants	22 278	(567)	21 711	27 070	(388)	26 683
Total	96 108	(5 625)	90 482	99 982	(5 492)	94 491

L'évolution des créances clients et autres débiteurs se présente ainsi :

(en K€)	Brut	Dépréciations	Net
Au 31.03.2022	96 108	(5 625)	90 482
Variation de la période	3 437		3 437
Dépréciation nette		130	130
Écarts de conversion	395	3	399
Variations de périmètre	41		41
Au 31.03.2023	99 982	(5 492)	94 491

Le Groupe procède à des cessions de créances commerciales auprès d'une société d'affacturage.

Au 31 mars 2023, le montant des créances clients cédées au factor non déconsolidant s'élève à 20,8 M€ contre 15,2 M€ au 31 mars 2022.

Au titre du contrat, les cessions emportant transfert des droits aux flux futurs de trésorerie des créances et transfert des risques et avantages associés à la propriété des créances (défaut de paiement, risque de retard de paiements et autres raisons), ont permis la déconsolidation de ces créances du bilan pour un montant de 20,9 M€ (16,5 M€ en mars 2022).

L'échéancier des créances clients et comptes rattachés est le suivant :

(En K€)	31/03/2023	Non échu	<30 jours	31 à 90 jours	90 à 180 jours	181 jours à 1 an	>1 an
Clients et comptes rattachés	61 529	33 468	8 970	3 944	1 630	4 794	8 723
Clients douteux	3 471	31	-	-	-	2	3 438
Provisions	(5 104)		-	-	(139)	(100)	(4 865)
Montant net	59 896	33 499	8 970	3 944	1 491	4 696	7 296⁹

⁹ Le solde est représenté par des créances dont la recouvrabilité par le Groupe n'est pas compromise

NOTE 12 TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

(en K€)	31.03.2022	31.03.2023
Valeurs mobilières de placement	170	147
Dépôt à vue	49 132	115 353
Total	49 303	115 500
Concours bancaires court terme et assimilés	(1 028)	(282)
Affacturage	(15 250)	(20 820)
Trésorerie nette tableau des flux de trésorerie consolidés	33 025	94 399

L'évolution du poste trésorerie et équivalents de trésorerie se présente ainsi :

(en K€)	
Au 31.03.2022	49 303
Variations de la période	66 435
Écarts de change	(237)
Variations de périmètre	
Au 31.03.2023	115 500

NOTE 13 JUSTE VALEUR DES ACTIFS FINANCIERS

Le tableau ci-dessous présente la valeur nette comptable des actifs financiers du Groupe au 31 mars 2023 et au 30 mars 2022 :

Au 31.03.2023		Valeur au bilan		
(en K€)	Coût amorti	Juste valeur par résultat	Juste valeur en contrepartie des autres éléments du résultat global	Total
Actifs financiers non courants	4 688			4 688
Instruments financiers dérivés actifs non courants				
Autres actifs courants	26 683			26 683
Créances clients et autres débiteurs	59 896			59 896
Trésorerie et équivalents de trésorerie	115 353	147		115 500
Total actifs financiers	206 620	147	-	206 767

Au 31.03.2022		Valeur au bilan		
(en K€)	Coût amorti	Juste valeur par résultat	Juste valeur en contrepartie des autres éléments du résultat global	Total
Actifs financiers non courants	4 305			4 305
Instruments financiers dérivés actifs non courants		763		763
Autres actifs courants	21 711			21 711
Créances clients et autres débiteurs	61 083			61 083
Trésorerie et équivalents de trésorerie	49 132	170		49 302
Total actifs financiers	136 231	170		137 164

Au 31 mars 2023 comme au 31 mars 2022, la juste valeur des actifs financiers est identique à la valeur nette comptable.

Juste valeur des actifs financiers

Le Groupe a utilisé la hiérarchie de juste valeur de la norme IFRS 13 pour déterminer le niveau de classement des actifs financiers comptabilisés à la juste valeur :

- Niveau 1 « prix du marché » : instruments financiers faisant l'objet de cotations sur un marché actif ;
- Niveau 2 « modèle avec paramètres observables » : instruments financiers dont l'évaluation fait appel à l'utilisation de techniques de valorisation reposant sur des paramètres observables ; et
- Niveau 3 « modèle avec paramètres non observables » : instruments financiers dont l'évaluation fait appel à l'utilisation de techniques de valorisations reposant pour tout ou partie sur des paramètres inobservables ; un paramètre inobservable étant défini comme un paramètre dont la valeur résulte d'hypothèses ou de corrélations que ne reposent ni sur des prix de transactions observables sur les marchés, sur le même instrument à la date de valorisation, ni sur les données de marché observables disponibles à la même date.

Au 31 mars 2023, le Groupe détient les actifs financiers suivants comptabilisés à la juste valeur :

(en K€)	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Instruments financiers dérivés actifs non courants				
Instruments financiers dérivés actifs courants				
Trésorerie et équivalents de trésorerie	147			147
Total au 31.03.2023	147	-	-	147

Au 31 mars 2022, le Groupe détient les actifs financiers suivants comptabilisés à la juste valeur :

(en K€)	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Instruments financiers dérivés actifs non courants		763		763
Instruments financiers dérivés actifs courants				
Trésorerie et équivalents de trésorerie	170			170
Total au 31.03.2022	170	763	-	933

NOTE 14 INSTRUMENTS DERIVES

14.1. Mark-to-Market (MtM)

Le Groupe est confronté à des risques de change du fait de son environnement international et également du fait que certains clients français ont comme devise de facturation le dollar américain (USD). Le risque lié aux fluctuations du dollar USD est couvert par des contrats de vente à terme et des tunnels d'options.

La facturation en dollar USD émise par les sociétés françaises du Groupe représente 57% du CA consolidé annuel.

Le Groupe a développé une politique de couverture naturelle en effectuant une partie de ses achats en dollar USD, notamment les achats de matière première, de fournitures et de la sous-traitance.

Le Groupe détient aussi une partie de sa dette libellée en dollar USD.

Cette année la couverture naturelle du Groupe sur le dollar USD représente environ 50%.

Pour couvrir son exposition nette résiduelle, le Groupe utilise des instruments financiers de couverture de change et de couverture de taux.

Informations sur la valeur des instruments dérivés

(En K€)	Valeur au bilan			Échéances		
	Actif	Passif	Notionnel	<1 an	De 1 an à 5 ans	>5 ans
Cap EUR		626	20 224		20 224	
Collar EUR		147	7 636		7 636	
Total des instruments financiers dérivés de taux		773	27 861		27 861	

Instruments financiers dérivés de taux

(en K€)	31.03.2022	31.03.2023
Juste valeur à l'ouverture	(193)	(4)
Impact avant impôts sur résultat	189	147
Impact sur Bilan		630
Juste valeur à la clôture	(4)	773

Instruments financiers dérivés de change

(En K€)	Valeur au bilan			Échéances		
	Actif	Passif	Notionnel	<1 an	De 1 an à 5 ans	>5 ans
Instruments non qualifiés de comptabilité de couverture :						
Accumulateur EUR/USD		(2 111)	42 475	30 205	12 270	
Options de change EUR/USD						
Couverture de flux de trésorerie :						
Contrats de change à terme EUR/USD		(465)	177 280	57 180	120 100	
Options de change EUR/USD		(2 415)	67 500	45 000	22 500	
Total des instruments financiers dérivés de change		(4 991)	287 255	132 385	154 870	
Instruments non qualifiés de comptabilité de couverture		(2 111)	42 475	30 205	12 270	
Instruments qualifiés de comptabilité de couverture		(2 880)	244 780	102 180	142 600	

Impact des instruments dérivés auxquels la comptabilité de couverture n'est pas appliquée :

(en K€)	31.03.2022	31.03.2023
Juste valeur à l'ouverture	(1 633)	(4 687)
Impact avant impôts sur résultat	(3 054)	2 254
Juste valeur à la clôture	(4 687)	(2 432)

Impact des couvertures de flux de trésorerie futures :

(en K€)	31.03.2022	31.03.2023
Capitaux propres instruments de couverture (nets d'impôts) à l'ouverture	2 473	1 410
Variation de la juste valeur efficace	(1 709)	(3 133)
Reclassement en résultat	235	
Effet d'impôt sur les variations de l'exercice	412	783
Juste valeur à la clôture	1 410	(940)

Détail des gains et pertes latents sur instruments financiers dérivés :

(en K€)	31.03.2022	31.03.2023
Gains et pertes latents sur instruments financiers dérivés	(3 775)	6 932
Résultat sur couverture de change	(3 054)	2 254
Résultat sur couverture de taux		147
Résultat sur le dérivé ORNANE	53	3 571
Retraitement actions propres	(774)	959

14.2. La composante dérivée de l'Obligation de remboursement en numéraire et/ou en actions nouvelles et/ou existante (ORNANE)

Selon la norme IFRS 9, l'ORNANE est une dette obligataire comprenant deux composantes :

- Une composante obligataire, comptabilisée en dette au coût amorti ;
- Une composante dérivée, comptabilisée en dette Mark-to-Market.

La répartition entre la valorisation composante obligataire et dérivée a été effectuée par un expert externe. La variation de la valeur de cette composante est comptabilisée au compte de résultat.

L'ORNANE ayant été incluse dans la restructuration de la dette au 30 juin 2022 et la modification de cette dette ayant été évalué comme étant substantielle, la variation de la composante dérivée a été décomposée en deux étapes.

Au 30 juin 2022, l'ORNANE a été considérée comme étant éteinte et une nouvelle dette a été comptabilisée. L'ancienne valeur de la composante obligataire et de la composante dérivée a été reprise et une nouvelle répartition a été comptabilisée.

Le résultat donne une valeur de la composante obligataire à 52,5 M€ et une valeur de la composante dérivée à 14,3 M€.

La variation entre le 30 juin 2022 et le 31 mars 2023 a été comptabilisé au compte de résultat.

(en K€)

Valeur de la composante dérivée au 01 avril 2022	0,04 M€
Variation comptabilisée en moins de la valeur de la composante obligataire	14,3 M€
Valeur de la composante dérivée au 30 Juin 2022	14,3 M€
Variation comptabilisée au compte de résultat	3,7 M€
Valeur de la composante dérivée au 31 mars 2023	10,6 M€

NOTE 15 CAPITAUX PROPRES

L'objectif principal du Groupe en termes de gestion du capital est de maintenir un équilibre entre les capitaux propres et l'endettement, afin de faciliter son activité et d'accroître la valeur pour les actionnaires.

Pour maintenir ou ajuster la structure de ses capitaux propres, le Groupe peut proposer d'adopter la distribution de dividendes aux Actionnaires ou de procéder à de nouvelles augmentations de capital.

Le principal ratio suivi par le Groupe pour la gestion de ses capitaux propres est le ratio d'endettement.

Les objectifs, politiques et procédures de gestion du Capital demeurent inchangés.

Le Groupe a annoncé le 20 juin 2022 la réalisation de l'augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'Ace Aéro Partenaires, entité affiliée à Tikehau Ace Capital d'un montant total, prime d'émission incluse, de 53 499 997,60 euros par voie d'émission de 9 553 571 actions nouvelles au prix unitaire de 5,60 €.

(en K€)	Valeur unitaire (€)	Nombre de titres émis	Valeur
Capital	0,12	9 553 571	1 146
Prime émission	5,48	9 553 571	52 354
Total	5,60	9 553 571	53 500

Au 31 mars 2023, le Capital Social est constitué de 41 393 044 actions, dont 22 403 585 sont à droit de vote double.

La valeur nominale d'un titre s'élève à 0,12 €.

Contrat de liquidité – Actions propres – Cours de Bourse

Depuis le 13 janvier 2014, la Société a confié à TP ICAP (anciennement, Louis Capital Markets) la mise en œuvre d'un contrat de liquidité portant sur ses actions, dans le cadre d'un contrat conforme à la Charte de déontologie établie par l'Association Française des Marchés Financiers (AMAFI). Ce contrat a notamment pour objectif de favoriser la liquidité des transactions et la régularité des cotations des titres ainsi que d'éviter des décalages de cours non justifiés par la tendance du marché.

Un montant de 2 000 000 euros est affecté à ce contrat de liquidité.

Au 31 mars 2023, la Société détenait 134 205 actions propres acquises uniquement dans le cadre de ce contrat.

Dans le cadre du contrat de rachat d'actions clos l'exercice précédent, la société détient 333 423 actions au 31 mars 2023.

Le cours de bourse du 31 mars 2023 était de 4,895 €.

NOTE 16 PROVISIONS

Les provisions se décomposent comme suit :

(En K€)	31.03.2022	Dotations	Reprises		Variations de périmètre	Autres	31.03.2023
			Utilisées	Non-utilisées			
Provisions pour risques et litiges	2 694	3 948	(371)				6 271
Provisions pour restructurations	533		(404)				129
Provisions pour contrats déficitaires	1 943			-	-	-	1 943
Autres provisions							
Total provisions	5 170	3 948	(775)	-	-	-	8 344

Les provisions non courantes sont principalement constituées :

- De provisions pour risques et litiges sociaux : 1 438 K€
- Provisions pour litiges clients : 4 831 K€
- Provision pour restructuration FIGEAC AERO : 129 K€
- De provisions pour contrats déficitaires : 1 943 K€

Le groupe est engagé dans des procédures contentieuses de nature sociale avec ses salariés.

En l'absence de dispositions particulières dans la norme IFRS 15, les contrats clients déficitaires sont provisionnés selon la norme IAS 37 et applicable aux contrats onéreux, le montant à provisionner correspond à l'excédent des coûts inévitables sur les avantages économiques attendus du contrat.

NOTE 17 AVANTAGES AU PERSONNEL

Engagements de retraite

Conformément à la Norme IAS 19 – Avantages au personnel, la provision pour retraite comptabilisée au passif du bilan a pour but de constater l'indemnité retraite acquise par les membres du personnel à la fin de la période. L'obligation en matière d'engagement retraite est totalement provisionnée et non couverte par des actifs dédiés.

Les hypothèses de calcul retenues pour les sociétés françaises sont les suivantes :

- Âge de départ à la retraite : 67 ans ;
- Utilisation de la table de mortalité INSEE 2022 ;
- Taux d'évolution des salaires : 1,5 % ;
- Taux de turnover constaté selon les sociétés et catégories de salariés (cadres ou non-cadres) ;
- Taux d'actualisation : 3,6 %.

L'étude de la sensibilité à une variation du taux d'actualisation montre que :

- Une variation du taux de +0,5 % aurait un impact négatif sur le résultat consolidé de (151) K€ ;
- Une variation du taux de -0,5% aurait un impact positif sur le résultat consolidé de 168 K€.

La variation des engagements bruts est la suivante :

(en K€)	31.03.2022	31.03.2023
Engagements en début de période	2 595	2 008
Changement de méthode IAS 19	(443)	
Coût des services rendus	140	53
Charge d'intérêts	16	36
Écarts actuariels	(301)	(139)
Engagements en fin de période	2 008	1 957

Médaille du travail

Les hypothèses de calcul retenues pour les sociétés françaises sont les suivantes :

- Âge de départ à la retraite : 67 ans ;
- Utilisation de la table de mortalité INSEE 2022 ;
- Taux d'évolution des salaires : 1,5 % ;
- Taux de turnover constaté selon les sociétés et catégories de salariés (cadres ou non-cadres) ;
- Taux d'actualisation : 3,6 %

La variation des engagements bruts est la suivante :

(en K€)	31.03.2022	31.03.2023
Engagements en début de période	109	113
Changement de méthode IAS 19	2	
Coût des services rendus	9	9
Charge d'intérêts	1	2
Écarts actuariels	(9)	(29)
Engagements en fin de période	113	94

NOTE 18 PASSIFS FINANCIERS PORTANT ET NE PORTANT PAS INTERETS

Les passifs financiers portant et ne portant pas intérêts comprennent les éléments suivants :

(en K€)	31.03.2022	31.03.2023
Emprunts obligataires (ORNANE)		55 873
Autres emprunts obligataires	178 162	22 775
Emprunts auprès des établissements de crédit	91 217	244 867
Dettes de location	27 847	17 573
Avances remboursables	9 190	11 609
Autres dettes financières	1 320	1 265
Intérêts courus non échus	1 411	1 555
Total des passifs financiers non-courants portant intérêts	217 930	355 516
Emprunts obligataires (ORNANE)	86 945	
Autres emprunts obligataires		
Emprunts auprès des établissements de crédit	55 124	20 711
Dettes de location	13 329	10 727
Avances remboursables	5 165	1 862
Autres dettes financières	3	3
Concours bancaires court terme et assimilés	914	286
Affacturage	15 250	20 816
Total des passifs financiers courants portant intérêts	176 730	54 406
Total des passifs financiers portant intérêts	394 660	409 922

Le 18 octobre 2017, FIGEAC AERO a procédé à l'émission de 3 888 025 obligations à option de remboursement par numéraire et/ou en actions nouvelles et/ou existantes (ORNANE) d'un nominal de 25,72€ soit un montant nominal total de 100 M€. L'échéance de l'ORNANE est le 18 octobre 2022.

Les obligations sont porteuses d'intérêts à un taux de 1,125%.

L'ORNANE est considérée comme un instrument composé contenant une composante capitaux propres et une composante dette financière.

Le Groupe a racheté 454 310 ORNANE pour les annuler, avant la restructuration financière.

Courant 2022, 777 305 Obligations ont été rachetées, les obligations restantes ont fait partie de la restructuration de la dette. L'échéance nouvelle sera le 18 octobre 2028.

Lors de la restructuration, FIGEAC AERO a aussi émis des Obligations souscrites par ACE Capital.

Courant 2023, des obligations ont été émises à hauteur de 12,7 M€, une société dite « SPV » porte ces obligations. Le poste « autres emprunts obligataires » est constitué des obligations ACE et des obligations de la SPV.

L'encours de l'opération avec Aerotrader (7,8 M€) n'est pas inclus dans le passif financier portant intérêts.

L'évolution de ce poste s'analyse comme suit :

(en K€)

Au 31.03.2022	394 660
Augmentation des emprunts long terme	101 186
Diminution des emprunts long terme	(63 982)
Variation des financements court terme	(321)
Total variations issues des flux de trésorerie	36 884
Variation nette des dettes de location	(12 839)
Intérêts courus	145
Variation des financements court terme	5 266
Variation de périmètre	
Écarts de conversion	(262)
Variation de juste valeur des dettes couvertes par des instruments de taux d'intérêts	(13 930)
Transferts	
Total des variations sans impact sur la trésorerie	(21 621)
Au 31.03.2023	409 922

Le tableau ci-dessous présente la valeur nette comptable des passifs financiers du Groupe au 31 mars 2023 et au 31 mars 2022 :

(En K€)	31.03.2022	Flux de trésorerie	Variation de la juste valeur	Variation de périmètre	Effets de change	Autres variations	Total « non cash »	31.03.2023
Emprunts obligataires (ORNANE)	86 945	-20 092	(10 980)				(10 980)	55 873
Autres emprunts obligataires	-	23 000	(225)				(225)	22 775
Emprunts auprès des établissements de crédit	233 285	35 195	(2 725)		(218)	55	(2 888)	265 593
Dettes de location	41 176				(36)	(12 839)	(12 876)	28 300
Avances remboursables	14 355	(884)						13 471
Autres dettes financières	1 320					(52)	(52)	1 268
Intérêts courus non échus	1 411					145	145	1 555
Intérêts financiers versés	-	(15)						(15)
Acquisitions ou cessions d'actions d'autocontrôle	-							-
Concours bancaires court terme et assimilés	914	(321)			(8)	-299	(307)	286
Affecturation	15 250					5 565	5 565	20 816
Disponibilités et équivalents de trésorerie	16 164	(321)			-8	5 266	5 259	21 102
Total des passifs financiers non-courants portant intérêts	394 656	36 884	(13 930)	-	(262)	(7 425)	(21 618)	409 922

Analyse par échéance des passifs financiers portant et ne portant pas intérêts (devises locales converties en euro) :

(en K€)	31.03.2022	31.03.2023
< 1 an	176 730	54 406
> 1 an et < 5 ans	211 174	174 378
5 ans et plus	6 756	181 138
Total	394 660	409 922

Endettement par devise (devises locales converties en euro) :

(en K€)	31.03.2022	31.03.2023
EUR	394 660	393 534
TND		227
MAD		2 542
USD		13 619
Total	394 660	409 922

Analyse des taux des passifs financiers portant intérêts (devises locales converties en euro) :

(en K€)	31.03.2022	%	31.03.2023	%
Taux fixe	287 078	73 %	250 882	63 %
Taux variable	107 582	27 %	148 249 ¹⁰	37 %
Total	394 660	100%	399 131¹¹	100%

¹⁰ Dont 66 M€ de nouvelle enveloppe PGE dont le taux d'intérêt a été fixé en juin 2023, ces prêts sont considérés comme à taux variable au 31 mars 2023

¹¹ Hors passifs financiers ne portant pas intérêts

NOTE 19 PASSIFS SUR CONTRATS

Les passifs sur contrats se décomposent comme suit :

(en K€)	31.03.2022	31.03.2023
Avances et acomptes reçus	13 497	14 297
Produits constatés d'avances		
Autres passifs de contrat		
Total	13 497	14 297

NOTE 20 FOURNISSEURS ET AUTRES DETTES

Les autres dettes se décomposent comme suit :

(En K€)	31.03.2022	Variations de la période	Variations de périmètre	Écarts de conversion	Transferts	31.03.2023
Fournisseurs	85 632	(3 639)		(304)		81 688
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	2 312	(759)		1		1 554
Total fournisseurs et autres créditeurs	87 943	(4 398)	-	(303)	-	83 242
Dettes fiscales	12 127	6 064		41		18 232
Autres passifs courants :						
Avances et acomptes reçus sur commande	17 828	13 755		(107)		31 476
Dettes sociales	28 910	(2 255)		(36)		26 619
Autres dettes	4 139	6 319		(4)	10	10 464
Produits différés	10 232	(3 295)		63		7 000
Total des autres passifs courants	61 108	14 524	-	(83)	-	75 559
Total	161 178	16 190	-	(346)	-	177 033

NOTE 21 SYNTHÈSE DES PASSIFS FINANCIERS

Le tableau ci-dessous présente la valeur nette comptable des passifs financiers du Groupe au 31 mars 2023 et au 31 mars 2022 :

Au 31.03.2023

Valeur au bilan

(en K€)	Coût amorti	Juste valeur par résultat	Juste valeur en contrepartie des autres éléments du résultat global	Total
Passifs financiers non-courants portant intérêts	355 516			355 516
Passifs financiers courants portant intérêts	54 406			54 406
Dérivés passifs non-courants		15 249		15 249
Dérivés passifs courants				
Autres passifs				
Fournisseurs et autres créditeurs	158 801			158 801
Total passifs financiers	568 723	15 249		583 972

Au 31.03.2022

Valeur au bilan

(en K€)	Coût amorti	Juste valeur par résultat	Juste valeur en contrepartie des autres éléments du résultat global	Total
Passifs financiers non-courants portant intérêts	217 930			217 930
Passifs financiers courants portant intérêts	176 730			176 730
Dérivés passifs non-courants		5 355		5 355
Dérivés passifs courants				
Autres passifs				
Fournisseurs et autres créditeurs	149 051			149 051
Total passifs financiers	543 711	5 355		549 066

Au 31 mars 2023 comme au 31 mars 2022, la juste valeur des passifs financiers est identique à la valeur nette comptable.

Le Groupe a utilisé la hiérarchie de juste valeur décrite dans la Note 13 Juste valeur des actifs financiers pour déterminer le niveau de classement des passifs financiers comptabilisés à la juste valeur.

Au 31 mars 2023, le Groupe détient les passifs financiers suivants, comptabilisés à la juste valeur :

(en K€)	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Dérivés passifs non-courants		15 249		15 249
Dérivés passifs courants				
Total		15 249		15 249

Au 31 mars 2022, le Groupe détenait les passifs financiers suivants, comptabilisés à la juste valeur :

(en K€)	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Dérivés passifs non-courants		5 355		5 355
Dérivés passifs courants				
Total		5 355		5 355

NOTE 22 CHIFFRE D'AFFAIRES

Ventilation du chiffre d'affaires par activités

(en K€)	31.03.2022	31.03.2023
Aérostructures & Aéromoteurs	254 006	311 654
Activités de diversification	27 942	29 898
Total	281 948	341 552

Ventilation du chiffre d'affaires par zones géographiques

(en K€)	31.03.2022	31.03.2023
France	202 704	210 030
Export	79 244	131 522
Total	281 948	341 552

NOTE 23 INFORMATION SECTORIELLE

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 8, l'information par secteur opérationnel est fondée sur l'approche de la Direction, c'est-à-dire la façon dont la Direction alloue les ressources en fonction des performances des différents secteurs. Le Groupe dispose de deux secteurs à présenter qui offrent des produits et services distincts et sont dirigés séparément dans la mesure où ils exigent des stratégies technologiques et commerciales différentes.

Répartition des sociétés du Groupe par secteur d'activité

Aérostructures & Aéromoteurs			
Figeac Aéro SA	Réalisation de pièces de structure	Europe	France
SCI Remsi	Activité immobilière	Europe	France
SN Auvergne Aéronautique	Réalisation de pièces de structure	Europe	France
FGA Group Services	Société de services	Europe	France
SPV	Société de détention de stock	Europe	France
SARL FGA Tunisie	Réalisation de pièces de structure	Afrique	Tunisie
Figeac Aéro Maroc	Réalisation de pièces de structure	Afrique	Maroc
Casablanca Aéronautique	Réalisation de pièces de structure	Afrique	Maroc
Figeac Tunisia Process	Société de services	Afrique	Tunisie
Egima	Activité immobilière	Afrique	Maroc
FGA North America Inc	Usinage de précision et traitement de surface	Amérique du Nord	Etats-Unis
Activités de diversification			
M.T.I. SAS	Mécanique générale et chaudronnerie lourde	Europe	France
Ateliers Tofer	Mécanique générale et chaudronnerie lourde	Europe	France
Tofer Holding	Société de services	Europe	France
Tofer Service Industries	Société de services	Europe	France
Tofer Europe Service	Mécanique générale et chaudronnerie lourde	Europe	Roumanie
Tofer Immobilier	Activité immobilière	Europe	France
Mecabrive Industries SAS	Usinage de précision et traitement de surface	Europe	France
Mat Formation	Société de services	Europe	France
SCI Mexique	Activité immobilière	Amérique du Nord	Mexique
FGA Picardie SAS	Montage en atelier et sur site de sous ensemble	Europe	France
Figeac Aéro Saint Nazaire	Montage en atelier et sur site de sous ensemble	Europe	France

23.1. Résultat opérationnel consolidé par activité

(en K€)	Aérostructures & Aéromoteurs		Activités de Diversification	
	31.03.2022	31.03.2023	31.03.2022	31.03.2023
Chiffre d'affaires	254 006	311 654	27 942	29 898
Autres produits	1 695	1 655	90	605
Production stockée	13 960	9 072	931	3 352
Consommations de l'exercice et charges externes	(176 761)	(208 849)	(14 965)	(16 088)
Frais de personnel	(55 712)	(70 274)	(17 449)	(18 300)
Impôts et taxes	(2 889)	(3 046)	(591)	(617)
Dotations nettes aux amortissements et provisions	(45 780)	(39 368)	(5 861)	(2 335)
Résultat opérationnel courant	(11 481)	844	(9 903)	(3 485)
Autres produits et charges opérationnels non courants	(9 164)	4 819	(3 066)	(197)
Quote-part dans le résultat net des co-entreprises	(1 250)	(2 625)	-	-
Résultat opérationnel	(21 895)	3 038	(12 970)	(3 682)

Aérostructures & Aéromoteurs :

La forte croissance du chiffre d'affaires est à mettre en lien avec la hausse des cadences de production des programmes phares des constructeurs (A320, B737 et A350) ainsi que de la répercussion aux clients de l'inflation subie.

Activités de diversification :

Le chiffre d'affaires du segment Activités de Diversification est soutenu par l'activité énergie avec le fort développement des ventes de turbines hydro-électriques, l'activité Oil & Gas, qui connaît une période de stabilité au niveau du carnet de commande. Le plan de redressement entamé sur cette activité a commencé à porter ses fruits puisque la marge EBITDA est en nette amélioration et devrait passer positif dès l'exercice prochain. En corrélation avec l'augmentation des prix de l'énergie, les segments usinage de précision et traitement de surface ont connu une augmentation des prix expliquant la croissance du chiffre d'affaires. Le redressement de la rentabilité s'explique par l'amélioration du taux d'utilisation des outils, de la remontée de cadences du secteur aéronautique et de l'engorgement des Traiteurs de surface.

23.2. États de la situation financière consolidée par activité

ACTIF (en K€)	Aérostructures & Aéromoteurs		Activités de Diversification	
	31.03.2022	31.03.2023	31.03.2022	31.03.2023
Immobilisations incorporelles	98 297	97 914	3 513	3 083
Immobilisations corporelles	113 363	116 859	5 118	6 901
Autres immobilisations	62 805	40 642	6 392	5 997
Immobilisations	274 465	255 416	15 023	15 980
Stocks et en-cours de production	169 876	180 122	12 346	16 045
Créances clients et autres débiteurs	52 993	50 039	8 091	9 857
Autres actifs	102 229	170 913	1 762	3 582
Actifs courants	325 098	401 075	22 199	29 483
TOTAL ACTIF	599 563	656 490	37 222	45 463

PASSIF (en K€)	Aérostructures & Aéromoteurs		Activités de Diversification	
	31.03.2022	31.03.2023	31.03.2022	31.03.2023
Provisions	6 592	9 665	698	722
Passifs financiers non courants portant intérêts	207 669	344 955	10 261	10 561
Autres passifs non courants	21 345	18 943	1 511	1 420
Passif non courant	235 606	373 563	12 470	12 703
Passifs financiers courants portant intérêts	172 294	50 152	4 436	4 254
Fournisseurs et autres créditeurs	81 068	74 798	6 875	8 445
Autres passifs	77 065	98 756	9 667	9 331
Passif courant	330 427	223 705	20 977	22 030
TOTAL PASSIF	566 033	597 268	33 448	34 733

NOTE 24 DETAIL DES AUTRES COMPOSANTES DU RESULTAT OPERATIONNEL

Autres produits

(en K€)	31.03.2022	31.03.2023
Crédit Impôts Recherche	1 319	1 354
Subventions d'exploitation	132	510
Autres produits d'exploitation	333	396
Total	1 785	2 260

Consommations de l'exercice et charges externes

(en K€)	31.03.2022	31.03.2023
Fournitures, matières premières et autres	(116 191)	(135 107)
Marchandises	(6)	
Variations de stocks	2 227	(1 052)
Coûts des contrats	128	(496)
Sous-traitance	(41 221)	(32 894)
Achats non stockés	(9 577)	(13 597)
Services extérieurs	(27 087)	(41 790)
Total	(191 726)	(224 937)

Frais de personnel

(en K€)	31.03.2022	31.03.2023
Salaires et traitements	(52 244)	(61 154)
Charges sociales	(17 774)	(21 616)
Charges de personnel intérimaire	(2 579)	(5 323)
Autres charges sociales	(2 397)	(2 361)
Transfert de charges d'exploitation (présenté en diminution des charges de personnel) ¹²	1 834	1 881
Total	(73 161)	(88 574)

¹² Remboursements du chômage partiel

Dotations nettes aux amortissements et provisions

(en K€)	31.03.2022	31.03.2023
Dotations nettes aux amortissements		
sur immobilisations incorporelles ¹³	(15 488)	(24 026)
sur immobilisations corporelles	(22 134)	(21 353)
sur location financement	(11 577)	(10 163)
sur droits d'utilisation	(2 068)	(1 911)
Quote-part de subvention reprise	955	2 713
Total dotations nettes aux amortissements	(50 313)	(54 740)
Total dotations nettes aux provisions	(1 328)	13 037
Dotations nettes aux amortissements et provisions	(51 641)	(41 703)

Autres produits et charges opérationnels non courants

(en K€)	31.03.2022	31.03.2023
Reprises aux provisions non courantes	18 362	2 767
Autres produits inhabituels	4 947	821
Plus et moins-values de cessions d'actifs	(736)	15 893
Dotations aux provisions non courantes	(13 855)	(6 807)
Autres charges inhabituelles	(20 948)	(8 053)
Total	(18 121)	4 622

Au 31 mars 2023, les reprises aux provisions non courantes sont constituées de :

- 0,4 M€ reprise sur coûts de restructurations (PSE),
- 2,4M€ reprise sur demandes clients exceptionnelles.

Au 31 mars 2023, les dotations aux provisions non courantes sont constituées principalement de :

- 5,7 M€ de provisions liées à des demandes clients exceptionnelles.

Au 31 mars 2023, les autres charges inhabituelles sont constituées de :

- 5,4 M€ de coûts liés à la cession de l'activité au Mexique,
- 0,8 M€ de litiges prud'hommaux,
- 0,05 M€ de frais engendrés dans la création de la SPV,
- 0,4 M€ de frais liés à l'abandon d'un projet de développement,
- 1,4 M€ d'autres charges inhabituelles.

Au 31 mars 2023, la plus-value de cessions d'actifs est essentiellement dû à la cession des actifs d'Hermosillo à Latécoère.

¹³ Après correction d'erreurs présentées en note 1.2 des annexes aux comptes consolidés du Groupe

NOTE 25 COUT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET

(en K€)	31.03.2022	31.03.2023
Produits financiers	1 603	1 663
Charges financières sur emprunts	(4 803)	(7 623)
Charges financières d'affacturage	(1 375)	(1 254)
Charges d'intérêts sur dettes locatives	(643)	(621)
Charges financières complémentaires en lien avec l'IFRS 9	(800)	(5 086)
Autres charges financières	(177)	(277)
Charges financières	(7 798)	(14 861)
Coût de l'endettement financier net	(6 195)	(13 199)

Au titre de l'exercice clos le 31 mars 2023, le taux moyen de la dette ressort à 3.80%, contre 1.90% au titre de l'exercice clos le 31 mars 2022.

NOTE 26 IMPOT

Rapprochement impôt théorique et impôt réel

(en K€)	31.03.2022	31.03.2023
Résultat de l'exercice	(43 128)	(18 094)
Produit (charge) d'impôt exigible	(1 564)	(899)
Provision pour impôts		
Produit (charge) d'impôt différé	511	(387)
Produit (charge) d'impôt total	(1 053)	(1 287)
Résultat avant impôts	(42 075)	(16 808)
Taux d'imposition légal de la société mère	25 %	25 %
Impôt théorique	11 150	4 202
Impact des différences permanentes		
Impact des reports déficitaires	(10 834)	(6 513)
Impact des changements de taux d'imposition		
Impact des taux d'impôt étrangers	306	244
Impact des crédits d'impôts	216	308
Autres impacts	(1 891)	472
Produit (charge) d'impôt total	(1 053)	(1 287)
Taux d'imposition réel	n/a	n/a

Impôts différés actifs et passifs

Les impôts différés sont reconnus selon la méthode du report variable.

Les impôts différés ont évolué comme suit :

(en K€)	31.03.2022	31.03.2023
Impôts différés actifs	7 013	11 195
Impôts différés passifs	(7 435)	(10 904)
Impôts différés à l'ouverture	(422)	291
Impôts différés comptabilisés au compte de résultat	511	(387)
Impôts différés comptabilisés directement en capitaux propres	192	728
Transferts		
Écarts de conversion	(16)	6
Variations de périmètre	26	
Impôts différés à la clôture	291	637
Dont impôts différés actifs	11 195	2 467
Dont impôts différés passifs	(10 904)	(1 830)

Les principales natures d'impôts différés sont détaillées ci-dessous :

(en K€)	31.03.2022	31.03.2023
Immobilisation incorporelles et corporelles	(4 495)	(4 506)
Instruments financiers	1 845	3 231
Avantages au personnel	1 079	1 062
Provisions réglementées	(387)	(387)
Activation des déficits	6 969	6 962
Contrats de construction IAS11 / IFRS15	(2 415)	(2 341)
Autres	(2 306)	(3 385)
Impôts différés actifs / (Impôts différés passifs) nets	291	637

Reports déficitaires

Les actifs d'impôts différés non comptabilisés au titre des reports déficitaires s'élèvent à 0,2 M€ au 31 mars 2023.

NOTE 27 RESULTAT PAR ACTION

(en K€)	31.03.2022	31.03.2023
Moyenne des titres émis	31 839 473	39 004 651
Titres auto détenus	441 721	467 628
Moyenne pondérée des titres	31 397 752	38 537 023
Plan de souscription d'actions		
Résultat (part du groupe) en euros¹⁴	(43 089 554)	(18 068 096)
Résultat par action	(1,37)	(0,46)
Résultat dilué par action	(1,37)	(0,46)

Titres auto détenus

(en K€)	31.03.2022	31.03.2023
Contrat de liquidité	108 298	134 205
Plan de rachat d'actions propres	333 423	333 423
Total	441 721	467 628

¹⁴ Après correction d'erreurs présentées en note 1.2 des annexes aux comptes consolidés du Groupe

NOTE 28 PARTIES LIEES

Les parties liées au Groupe FIGEAC AÉRO ont été définies conformément à la norme IAS 24 et sont présentées ci-après ainsi que le détail des opérations réalisées au 31 mars 2023.

Les parties liées sont identifiées en tant que telles du fait de la présence de Mr Jean Claude Maillard au capital des sociétés MP Usicap et du groupe Avantis Engineering.

Transactions avec les parties liées

Les prestations permanentes concernent les domaines suivants :

- Assistance comptable, juridique et administrative ;
- Prestations de programmations de moyens de production ; et
- Prestations d'études de sous-ensembles.

(en K€)	Produits	Charges	Créances	Dettes
MP USICAP	152	1 158	16	24
AVANTIS ENGINEERING	199			
AVANTIS MANUFACTURING		78		
AVANTIS PROJECT		77	59	
AVANTIS Concept				
Total	351	1 312	75	24

Rémunérations des dirigeants

Il s'agit des rémunérations versées aux personnes ayant des mandats sociaux dans la Société FIGEAC AÉRO S.A. :

(en K€)	31.03.2022	31.03.2023
Rémunérations fixes	208	170
Rémunérations variables		
Avantages en nature	2	2
Jetons de présence	30	15
Total	240	187

À ce jour il n'existe aucun plan d'options de souscription ou d'achat d'actions en cours sur la Société FIGEAC AÉRO S.A. ou sur les autres sociétés du Groupe.

NOTE 29 EFFECTIFS

(en K€)	31.03.2022	31.03.2023
Effectif France	1 370	1 474
Effectif hors de France	1 225	1 114
Total¹⁵	2 595	2 588

La ventilation de l'effectif au 31 mars 2023 par secteur opérationnel est la suivante :

(en nombre de salariés)	Cadres	Non cadres	Total
Aérostructures & Aéromoteurs	266	1 900	2 166
Activités de diversification	57	365	422
Total⁹	323	2 265	2 588

NOTE 30 ENGAGEMENTS HORS BILAN ET PASSIFS EVENTUELS

Les engagements reçus par le Groupe à la clôture de l'exercice se présentent comme suit :

(en K€)	31.03.2023			31.03.2022	
	<1 an	De 1 à 5 ans	>5 ans	Total	Total
Nantissements, hypothèques et suretés réelles	9 697	88 061	61 040	158 798	109 555
Total	9 697	88 061	61 040	158 798	109 555

Les garanties reçues concernent :

- Garantie sur PGE à hauteur de 90% de l'encours
- Garantie sur contrat de préfinancement export BPI à hauteur de 50% de l'encours

Les engagements donnés par le Groupe à la clôture de l'exercice se présentent comme suit :

(en K€)	31.03.2023			31.03.2022	
	<1 an	De 1 à 5 ans	>5 ans	Total	Total
Nantissements, hypothèques et suretés réelles	3 322	20 299	20 665	44 285	38 501
Total	3 322	20 299	20 665	44 285	38 501

¹⁵ Données excluant les intérimaires et les personnes travaillant au Mexique, qui sont liées à FIGEAC AERO via un Shelter. Économiquement, le groupe a recours à une main d'œuvre de plus de 3 000 personnes

NOTE 31 EVENEMENTS POSTERIEURS A LA DATE DE CLOTURE

Le 3 avril 2023, FIGEAC AERO SA, associé unique de la société Figeac Aero Saint Nazaire, a décidé la dissolution anticipée de ladite société par transmission universelle du patrimoine (TUP) afin de rationaliser ses coûts de fonctionnement et de simplifier la structure juridique.

Le 14 avril 2023, le Conseil constitutionnel français a validé la majeure partie du projet de loi de financement rectificative de la Sécurité sociale pour 2023, portant sur la réforme des retraites. Ce projet, devant entrée en vigueur à compter du 1^{er} septembre 2023 aura un impact sur les comptes de FIGEAC AERO, notamment sur les hypothèses retenues pour le calcul des indemnités de fin de carrière. Une analyse d'impact est en cours et sera pris en compte lors des prochaines clôtures.

NOTE 32 HONORAIRES VERSES AUX COMMISSAIRES AUX COMPTES

(En K€)	KPMG				Mazars			
	Montant		%		Montant		%	
	31.03.2022	31.03.2023	31.03.2022	31.03.2023	31.03.2022	31.03.2023	31.03.2022	31.03.2023
A - Honoraires afférents à la certification des comptes								
A.1 - Figeac Aéro (émetteur) ¹⁶	261	170	77%	41%	251	179	89%	100%
A.2 - Filiales	65	26	20%	6%	3		1%	
Sous-total	316	196	97%	47%	244	179	90%	100%
B - Honoraires afférents aux autres services								
B.1 - Figeac Aéro (émetteur)	11	220	3%	53%	26		10%	
B.2 - Filiales								
Sous-total	11	220	3%	53%	26		10%	
Total	327	416	100%	100%	270	179	100%	100%

¹⁶ Dont 60 K€ en lien avec les diligences effectuées lors des opérations de restructuration financière